

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 8 juin 1923

Sommaire :

Ballade de la ville inconnue

Bellarmin à Louvain

Copernic, poète chrétien

L'industrie, grande force nationale

de Belgique

Réponse à l'enquête sur l'esprit

de la jeunesse belge

L'Église russe et les Soviets

G. K. Chesterton

Alfred Poncelet, S. J.

Paul Cazin

Gérard Cooreman

Ed. Huysmans

Comte Perovsky

Les idées et les faits : Chronique des idées : Le relèvement des finances par l'abaissement des mœurs, J. Schyrgens. — Irlande.

La Semaine

☛ La fermeté du Gouvernement a eu raison de la grève des cheminots. Le Syndicat National écope ferme : révocations maintenues, traitements supprimés. La victoire reste à l'Autorité et à l'Ordre. Il faut s'en réjouir, comme il faut se féliciter de l'absolue inutilité d'un « fascisme » chez nous. Mieux vaut le règne normal d'un pouvoir ferme et qui sait se faire respecter, qu'un régime de dictature rendu nécessaire pour sortir de l'anarchie.

☛ L'Algemeen Nederlandsch Verbond (association nationaliste néerlandaise qui met la race et la langue

au dessus de tout!) a célébré son 25^e anniversaire. On y a fêté, devant plusieurs membres du Gouvernement hollandais, des Belges condamnés à mort pour trahison.

L'indélicatesse vis-à-vis de la Belgique est flagrante. Le nationalisme a un méfait de plus à son actif. Heureusement que le calvinisme de nos voisins du Nord rend leur impérialisme fort peu dangereux pour nos bonnes populations flamandes. Leur foi et leur bon sens les empêcheront de suivre les quelques illuminés qui rêvent d'une « Groot-Vlaanderen » paradisiaque.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
DUC

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68

rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119

BRUGES, rue Nicolas Despars, 11

CHARLEROI, Quai de Brabant, 16

COURTRAI, rue de Tournai, 30

MONS, rue de la Station, 16

OSTENDE, Square Marie-José, 1

ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18

FOSSÉS — GHISTELLES — PONT

A CELLES — SPRIMONT — THOU-

ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE' MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouverture de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des clients —*

Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

**LAMPE
FANAL**
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS

GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

Ballade de la ville inconnue

Au cours d'un voyage capricieux en Flandre fait avec un ami, nous fûmes pris tous deux d'une véritable passion pour Mechlin ou Malines. Cette étape fut pour nous si reposante que nous y trouvions presque l'illusion du chez-soi et que c'est à peine si nous nous écartions de la ville.

Nous restions assis, sans manquer un seul jour, sur la place du marché, à l'ombre des petits arbres poussant dans des tonneaux de bois, les yeux fixés sur les nobles lignes convergentes de la tour de la Cathédrale d'où les trois cavaliers venus de Gand, comme le chante le vieux poème, entendirent tomber les sons de la cloche leur disant qu'ils n'arrivaient pas trop tard. Mais nous prenions autant de plaisir à regarder les gens, les petits garçons avec leurs cols de fourrure qui leur donnaient l'air de bourgmestres ou les femmes dont les visages ovales, d'un dessin un peu froid, les cheveux bien tirés sur les tempes, la bouche aux lèvres minces, d'une expression à la fois douce et malicieuse, reproduisaient exactement les figures peintes autrefois par Memling et Van Eyck.

Mais il arriva qu'un après-midi mon ami se leva de dessous son petit arbre et, désignant du doigt une sorte de train joujou qui crachait de la fumée dans un coin de la grande place, émit la suggestion que nous devrions le prendre. Nous montâmes dans le petit train qui ne servait guère en réalité qu'à faire voyager les paysans et leurs légumes de leurs champs à la ville et au delà. Le receveur passa pour distribuer les billets. Nous lui demandâmes où nous pourrions aller en payant cinquante centimes. Les Belges ne sont pas un peuple romantique, et ce receveur nous demanda (avec un mélange lamentable de rudesse flamande et de rationalisme français) où nous voulions aller.

Nous expliquâmes que nous voulions aller au pays des fées, et que la seule question était de savoir si nous pouvions y aller pour cinquante centimes. Enfin, après une grande dépense d'incompréhension internationale (car il parlait français en flamand et nous en anglais), il nous apprit que pour cinquante centimes nous serions transportés jusqu'à un endroit dont je n'avais jamais vu le nom écrit mais qui d'après la prononciation rappelait le mot « Waterloo » prononcé par un ivrogne patriote ; je crois que c'était Waerlowe. Nous lui donnâmes une poignée de main, lui déclarant que c'était le lieu même que nous cherchions depuis notre enfance et, quand nous fûmes arrivés, nous descendîmes avec empressement.

Un moment, j'eus une peur horri le que ce fût en réalité le champ de bataille de Waterloo, mais je me consolai en me rappelant que Waterloo était dans une région tout à fait différente de la Belgique. Nous étions à une croisée de route, avec un cottage à l'un des coins, une perspective de grands arbres pareils à ceux de l'« Avenue » de Hobbema et, au delà, rien que l'immense et plat échiquier des petits carrés de culture. C'était le tableau de la paix et de la prospérité, mais je dois avouer que la première action de mon ami fut de demander à l'homme quand il y aurait un autre train sur Malines. L'homme

déclara qu'un autre train passerait exactement dans une heure. Nous remontâmes l'avenue et notre promenade durait depuis une demi-heure environ quand la pluie se mit à tomber.

* * *

Nous revînmes au carrefour, tout fumants et ruisselants, et, voyant le train en gare, nous y grimpâmes avec un certain soulagement. L'employé de ce train ne parlait que le flamand, mais il comprit cependant le nom de Malines et nous fit comprendre qu'il nous préviendrait lorsque nous serions arrivés à cette station, ce qu'il fit en effet, le moment venu.

Nous descendîmes sous une pluie torrentielle, sans doute devant les premières maisons de Malines, bien que l'on ne pût facilement s'y reconnaître à travers le voile grisâtre de la pluie. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ceux qui trouvent que la pluie est déprimante. Une douche n'est pas déprimante, elle a plutôt quelque chose de fortifiant. Et si nous nous sentons ragaillardis quand un homme nous jette un seau d'eau sur la tête, pourquoi ne le serions-nous pas autant quand ce sont les diex qui nous en versent sans compter ? Mais au cours de cette après-midi pluvieuse, soit que ce fût l'impression du morne horizon des Pays-Bas ou le fait que nous rentrions chez nous sans aucune aventure, je trouvais réellement tout cela un peu saumâtre. Dès que nous pûmes gagner une rue, nous entrâmes dans un petit café tenu par une femme. Elle était incroyablement vieille et ne parlait pas français. Nous bûmes la du café noir et ce qu'on appelait du « cognac-fine ». « Cognac-fine » étaient les deux seuls mots français en usage dans l'établissement et ces mots étaient inexacts. Du moins, la finesse (peut-être à cause de sa délicatesse éthérée) m'échappa. Après quelques instants, mon ami, plus agité que moi, sortit pour voir si la pluie s'était arrêtée et si nous pouvions rentrer à notre hôtel par le tramway. Je restais là, finissant mon café, la pensée vague, écoutant l'inlassable pluie.

* * *

Tout à coup la porte s'ouvrit avec fracas et mon ami apparut, transfiguré et frénétique.

— Debout ! cria-t-il, faisant des gestes désordonnés. Debout ! nous ne sommes pas où nous croyons ! Nous ne sommes pas du tout à Malines. Malines est à dix milles, à vingt milles... Dieu sait où ! Nous sommes quelque part près d'Anvers !

Hein ! m'écriai-je bondissant de ma chaise et envoyant promener la table, alors tout va bien ! La poésie n'a caché son visage derrière la nuée que pendant un instant. Positivement, je me suis senti un moment tout à fait déprimé à la pensée que nous étions dans le bon chemin. Mais si nous sommes dans le mauvais chemin... eh bien, nous avons notre aventure enfin. Si nous sommes là où nous ne voulons pas être, nous sommes au bon endroit.

Je bondis dehors sous la pluie et mon ami me suivit, l'air

plutôt farouche. Nous découvrîmes que nous étions dans un village nommé Lierre, qui semblait surtout habité par des pâtisseries en faillite et qui vendaient de la limonade.

— C'est ici le point culminant de tout notre voyage poétique, m'écriai-je avec enthousiasme. Il faut que nous fassions quelque chose de sacramental et de commémoratif. Nous ne pouvons sacrifier un bœuf et ce serait un labeur fastidieux de bâtir un temple ! Écrivons un poème !

Ne recevant qu'un très vague encouragement, je sortis une vieille enveloppe et un de ces crayons dont l'écriture mouillée devient violette. Il y avait de l'eau en abondance et la couleur violette s'étalait sur le papier, symbolisant la gloire empoivrée de cette heure romantique. Je commençai, choisissant la forme d'une ancienne ballade française, la plus facile parce que la plus nettement limitée :

*Un homme peut-il gravir le mont Olympe
Et le prendre pour Primrose Hill ?
Peut-on marcher au Paradis
Et se croire dans Turnham Green ?
Et comment vous ai-je pris pour Malines,
Ne sachant pas que vous étiez plus belle ?
O Perle de toute la plaine, et reine,
Aimable cité de Lierre.*

*Dans la brume du souvenir vaguement lumineuse
Brilleront vos rues miroitant sous la pluie
Et mes yeux rêveurs deviendront humides
En pensant combien le furent mes souliers.
Or si je meurs ou tue un doyen...*

Ici, je m'interrompis brusquement pour demander à mon ami ce qui, d'après lui, exprimerait une calamité plus redoutable : tuer un Doyen ou être un Doyen. Mais il se contenta de relever le col de son habit et, comprenant que pour lui la muse avait replié ses ailes, je recommençai à écrire...

*Or mourir Doyen de campagne
Ou voler une banque, cela m'est égal,
De même que devenir un Torry. J'ai vu
L'aimable cité de Lierre.*

— La prochaine ligne, repris-je, m'échauffant à la besogne... mais mon ami m'interrompit.

— La prochaine ligne, dit-il assez rudement, sera une ligne de chemin de fer. Je vois que nous pouvons d'ici regagner Malines, bien que nous ayons à changer deux fois. J'ose dire que je trouverais tout cela d'un romanesque réjouissant, si ce n'était ce temps affreux. L'aventure c'est le champagne de la vie, mais ce champagne-là, je le préfère sec, comme l'autre. Voici la gare.

Nous n'échangeâmes plus un seul mot jusqu'au moment où, laissant Lierre dans son brouillard sacré de pluie, nous partîmes pour Malines sous un ciel plus clair qui pouvait même faire songer aux étoiles. Alors je me penchai vers mon ami et lui dis à voix basse :

— Je comprends tout maintenant. Nous sommes venus dans la mauvaise étoile.

Il parut tout ébahi et je continuai avec ardeur :

— Voilà ce qui rend la vie à la fois si splendide et si étrange. Nous sommes dans le monde qui ne nous convient pas. Quand j'ai pensé que c'était la ville où nous pensions aller, l'ennui m'a

pris ; quand j'ai su que ce n'était pas elle, j'ai retrouvé ma joie. Ainsi le faux optimisme, le bonheur moderne, nous fatigue parce qu'il nous dit que nous sommes faits pour ce monde. Le vrai bonheur c'est que nous ne sommes pas faits pour lui. Nous venons d'ailleurs. Nous avons perdu notre chemin.

Il fit un signe de tête sans répondre, regardant par la fenêtre, et, que je l'aie impressionné ou seulement ennuyé, c'est ce que je n'aurais pu dire. « Voilà, repris-je, l'idée suggérée par les derniers vers d'un beau poème que vous avez grossièrement négligé :

*Heureux est-il et plus sage
Celui qui voit, avec des yeux émerveillés et purs,
Ce monde malgré le masque grisâtre
Du sommeil et de l'habitude.*

*Oui, nous pouvons dépasser le voile céleste
Mais savons-nous quand nous l'aurons passé,
Nous qui ne savons pas que ces pierres mortes signifient
L'aimable cité de Lierre.*

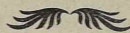
Ici le train s'arrêta brusquement. Du clocher de Malines nous entendîmes tomber le carillon d'une demie et Joris rompit le silence : « Non, assez de blagues, pas de hors d'œuvre pour moi ; je vais immédiatement m'administrer quelque chose de solide ».

ENVOI

*Prince, bien loin s'étend votre empire. J'imagine ;
Pourtant plus heureux celui qui même sous la pluie,
Boit ton cognac qui n'a rien de la fine,
Aimable cité de Lierre !*

G. K. CHESTERTON.

(Traduit de l'anglais par Charles Grolleau.)



Bellarmin à Louvain

(1569-1576)

Dans le numéro du 11 mai, la *Revue catholique des Idées et des Faits* a exposé à grands traits la brillante carrière du Cardinal jésuite Robert Bellarmin, béatifié par Pie XI. Nous nous arrêterons aujourd'hui à la période de la vie du nouveau bienheureux qui s'est écoulée en Belgique. C'est en effet à Louvain que le grand controversiste a fait ses premières armes. Son séjour de sept années à une époque où l'influence protestante cherchait à pénétrer en Belgique fut pour lui comme une préparation au rôle de premier plan qu'il devait jouer dans l'Église ; d'autre part, Bellarmin exerça par son enseignement et sa prédication une influence durable sur la vie religieuse de notre pays.

C'est en qualité de prédicateur qu'il y fut envoyé. La prédication latine, inaugurée à Louvain, en 1542, par le jésuite espagnol François Strada, puis en 1555 par un autre espagnol, le P. Pierre de Ribadeneyra, avait jeté de l'éclat sur la Compagnie de Jésus naissante et avait rencontré une grande faveur dans le monde universitaire. De divers côtés, on pressait les jésuites de reprendre la tradition ; eux-mêmes insistaient à Rome auprès du P. Général, François de Borgia, pour obtenir un prédicateur de marque. Bellarmin fut choisi. Il n'avait pas vingt-sept ans et était encore étudiant en théologie, mais ses succès oratoires à Mondovi et à Padoue l'avaient désigné à l'attention du Père Général, qui, le 12 avril 1569, donna l'ordre de l'envoyer à

Louvain, pour y prêcher en latin aux étudiants, tout en poursuivant ses études à l'Université.

Aussitôt Bellarmin se mit en route. Il rejoignit à Milan ses compagnons de voyage, parmi lesquels se trouvait l'anglais William Allen plus tard Cardinal. Le 3 juin, il arrivait à Louvain, où l'avait précédé cette flatteuse recommandation de son Général : « Par sa vertu et par les dons qu'il a reçus du Ciel, il fera l'édification d'un grand nombre ». Le 25 juillet, en la fête de saint Jacques, il débutait dans la chaire de Saint-Michel (1).

Il eut une vogue extraordinaire. L'église n'était pas assez vaste pour contenir la foule. On en évaluait le nombre à plusieurs milliers. Bellarmin, dans son *Autobiographie*, § 35 (2) nous dit qu'au sortir du sermon, le flot des auditeurs se répandait par plusieurs portes dans deux ou trois places et les remplissait au point que les habitants se demandaient intrigués d'où avait pu sortir tant de monde. Docteurs, maîtres, religieux, bourgeois, avides de l'entendre, se mêlaient aux rangs pressés des étudiants ; on y accourait même des villes voisines et de Hollande. Longtemps d'avance l'église était envahie. Citons à ce propos ce bon mot que Bellarmin rapporte lui-même (*Autobiographie*, 36). Un jour qu'il se rendait à Saint-Michel pour prêcher, il fut accosté par un gentilhomme, qui, sans le reconnaître, s'entretint avec lui de l'orateur en vogue, lui demandant force détails à son sujet. Chemin faisant, il lui dit tout à coup : « Mais, il faut nous hâter, sinon, nous ne trouverons pas de place ». Et Bellarmin de répondre en souriant : « Allez toujours, pour moi, je suis sûr de trouver la mienne ».

Son éloquence était à la fois vigoureuse et pratique. Au début de sa carrière oratoire en Italie, il avait (*Autobiographie*, 16), avoir trop sacrifié aux ornements du style, mais, instruit par l'expérience, il avait renoncé à ce genre pour être plus apostolique. Pas mal de ses sermons sont déjà de véritables leçons de théologie. Le plan de ses discours est bien ordonné et méthodique ; l'exposition magistrale du dogme y est appuyée sur force citations de l'Écriture et des Pères, que sa prodigieuse mémoire lui fournissait. Sa doctrine solide, la souplesse de sa dialectique, la chaleur du débit, l'élégance du geste tenaient son auditoire sous le charme parfois pendant près de deux heures, sans que, dit un témoin, on sentît la fatigue. Il ne manquait pas une occasion de réfuter les erreurs des hérétiques et de mettre ses auditeurs en garde contre les novateurs. Le puissant controversiste s'annonçait et justifiait déjà le nom de « Marteau des hérétiques », qu'on devait bientôt lui donner. Particulièrement remarquable à cet égard est la série de douze conférences apologétiques sur la vraie foi et la véritable Église. Il vise à affermir dans la foi agissante la jeunesse estudiantine, à développer sa confiance, en dépit des victoires apparentes du luthéranisme et du calvinisme, à lui inculquer la fierté de sa foi.

Dans un beau mouvement oratoire (*Conciones*, p. 475), il relève l'injure que les calvinistes lançaient aux catholiques en les appelant « papistes ». Ce nom, il le revendique comme un titre de gloire : il est, dit-il, le plus bel aveu de l'ancienneté et de la noblesse de l'Église. Oui, s'écrie-t-il, nous sommes papistes, papistes comme Clément et comme Pierre, comme le Christ lui-même.

S'il attaquait vigoureusement les erreurs du temps, il n'épargnait pas davantage la corruption des mœurs et les vices du milieu universitaire. Il les prenait à partie avec une vigueur tout apostolique et les peignait sous des traits vifs et hardis. Tel ce portrait du mauvais étudiant : « Que de jeunes gens arrivent à l'université pour devenir docteurs en droit et qui en sortent docteurs en danse et en escrime. Combien parmi eux, s'ils voulaient être francs, pourraient, à leur retour en famille, répondre aux interrogations de leurs parents : J'ai appris à vagabonder des nuits entières sur les places publiques, à dégrainer la rapière contre les murailles. J'ai appris aussi pas mal de nouvelles danses ; je sais vider d'un trait mon flacon et dissiper en une heure ma pension d'un mois » (*Conciones*, p. 120).

Il a des passages cinquantés contre les corrupteurs (p. 404), contre les cours publics de danse et les salls du jeu de paume, où le dimanche, les étudiants courent en masse (pp. 40 et 142), contre le blasphème,

les rixes, la débauche. Ce qui excite surtout sa verve, c'est le défaut bien national de l'amour de la bonne chère et de la boisson. A maintes reprises il y revient ; rien ne le cède à aucune pour sa science et sa piété. Pourquoi faut-il que l'ivrognerie qui y règne, vienne obscurcir une telle gloire ? (*Conciones*, p. 153). Il nous peint ces étudiants « plus assidus à fréquenter les tavernes que les cours, s'adonnant plus aux beuveries qu'à l'étude et mettant leur gloriole à surpasser leurs condisciples, non par la science et l'érudition, mais par la capacité de vider un plus grand nombre de coupes (p. 49).

« Dans votre pays, dit-il ailleurs, (p. 120) tout commence avec le vin, tout finit de même. Vous rendez une visite, on vous salue le verre à la main et vous devez répondre de même. Veut-on honorer des amis, leur témoigner de l'affection, il faut les inviter à sa table et on ne les congédiera qu'ivres-morts. Quels usages ! Durant mon repas, je bois deux ou trois fois, et je me sens bien d'esprit et de corps. Vous m'invitez à dîner ; sans doute que c'est pour m'être agréable, et vous me forcez à vider dix coupes, à ruiner mon estomac en épuisant votre cave. Et si je refuse, vous vous fâchez. Singulière manière de recevoir des amis ! »

Dans le sermon de la Quinquagésime, tonnant contre le Carnaval, il dit avec un grain de malice : qu'à son entrée en Belgique, il avait été étonné de voir si peu de vignobles dans un sol si fertile ; mais maintenant il comprend que c'est une attention de la Providence. En effet, si on y boit déjà tant de vin, alors qu'on doit le faire venir d'ailleurs et à grand prix, que serait-ce si la vigne y était cultivée ! (p. 152).

Il n'est pas moins sévère pour le reste du pays : « Allez, s'écrie-t-il, visiter Anvers et vous verrez des marchands avides, alléchés par l'appât des richesses et ne songent jamais au jugement, à l'enfer, à Dieu. Revenez à Bruxelles et vous verrez une jeunesse ardente, voluptueuse, vaine ; c'est à se demander, si elle croit à l'Évangile ? Parcourez la Belgique, les Flandres : que de convoitises honteuses ! que d'habitudes déshonorantes, de péchés d'ivresse, de blasphème et de luxure ! » Et il termine son sermon sur la mort par la péroraison bien connue : « O Louvain ! O Brabant ! O Belgique ! prenez garde que les excès de table et l'ivresse, qui est un de vos vices coutumiers, ne vous fassent oublier la mort et le jugement dernier. Je tremble pour vous, quand j'y pense » (p. 387).

Ces tableaux sont certainement trop poussés au noir, et il faut tenir compte de l'exagération oratoire, mais la rude franchise du prédicateur et ses cinquantés apostrophes ne semblent pas avoir offusqué ses auditeurs. Toujours est-il qu'ils lui restèrent fidèles, et, au témoignage de contemporains, sa prédication produisait de grands fruits dans les âmes : conversions d'hérétiques, nombreuses vocations à la vie religieuse et surtout beaucoup de retours à la vertu et au devoir. Après chacun de ses sermons, écrit un témoin, les confessionnaux étaient assiégés et « les confesseurs prenaient dans les filets du Seigneur, non des pénitents ordinaires, mais de « gros poissons » (*magnos pisces*). (Lettre du P. Thomas Saily, *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1841, p. 170).

La première année de sa prédication, Bellarmin ne pouvait pas prendre sa part de cette « pêche miraculeuse ». En effet, à son arrivée à Louvain, il n'était pas encore prêtre, il n'avait pas même reçu les ordres mineurs. Pour donner plus d'autorité à sa personne et plus d'influence à son ministère, les Supérieurs décidèrent de l'élever au sacerdoce. Durant les quatre-temps du Carême de 1570, il reçut à Liège, des mains du prince-évêque Gérard de Groesbeek, la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat ; puis, à Gand, le dimanche de la Passion, le diaconat, et le Samedi-Saint (25 mars), la prêtrise. Ces deux derniers ordres lui furent conférés par Corneille Jansénius, premier évêque de Gand, célèbre par ses commentaires sur la Sainte-Écriture. Le jour de l'Octave de Pâques, Bellarmin montait à l'autel et chantait solennellement sa première messe dans la chapelle du collège de Louvain. A partir de ce jour, il entendit les confessions des étudiants, et, au dire d'un témoin, il avait un talent particulier pour gagner par la douceur ceux qu'il avait convaincus par sa vigoureuse dialectique.

Les sermons de Louvain furent imprimés une première fois en 1615 à Cologne et à Louvain, d'après des notes informes prises à la volée par les auditeurs ; édition très défectueuse, que Bellarmin désavoua (*Epist. famil.*, 94, 98). Une seconde édition parut à Cambrai en 1617 (grand in-4° de 692 pages, en deux colonnes). Elle fut exécutée d'après la copie faite par les Prémontrés de Parc, qui avaient reçu au fur et

(1) Cette église, située près du Marché-aux-Grains, a été démolie en 1781, après le transfert du titre paroissial à l'église des jésuites, aujourd'hui Saint-Michel.

(2) Pour répondre au désir du P. Vitelleschi, Bellarmin écrivit son autobiographie en latin, par ordre chronologique jusqu'au 13 juin 1613. Déposée aux archives de la Compagnie, elle a beaucoup servi dans le procès de sa béatification. C'est à cette occasion qu'elle a été imprimée pour la première fois, en 1676.

à mesure les manuscrits du prédicateur pour en faire la lecture au réfectoire. Cette édition, qui comprend quatre-vingt-sept sermons, a reçu l'approbation de l'auteur.

A partir du mois d'août 1570, Bellarmin ajouta à la prédication l'enseignement de la théologie. A peine âgé de vingt-huit ans, hier encore sur les bancs de l'Université, n'ayant pas achevé le cycle des études, il était appelé par ses supérieurs à donner un cours public de théologie scolastique. Il tint le premier jésuite qui fût admis, avec l'agrément de l'Université, à professer publiquement. Dès les premiers jours, il eut une centaine d'étudiants à ses leçons ; en 1576, il en comptait cent-vingt. Il interprétait la *Somme* de saint Thomas. Très averti des besoins de son temps, il inclinait davantage vers la théologie positive. « La spéculation, dit le P. Le Bachelet, n'a qu'une part secondaire dans son enseignement. Son principe était : la théologie est avant tout théologie et non pas métaphysique ».

Crétineau-Joly affirme qu'il avait été envoyé à Louvain pour combattre Baſus. C'est inexact. Le P. Général, comme le prouve la correspondance du temps, n'avait en vue que la prédication et ne songeait en aucune façon à le faire professeur à Louvain. Ce sont les Supérieurs de Belgique qui, heureux de posséder un si beau talent, en profitèrent pour établir le cours de théologie au collège. Baſus brillait alors de tout son éclat à l'Université. Sa vertu et son talent exerçaient une grande influence sur la jeune génération des maîtres et sur les étudiants. La condamnation de ses erreurs par Pie V (1567), n'avait été signifiée à Louvain qu'en 1570, l'année même où Bellarmin commença son enseignement.

La situation du jeune professeur était délicate. Il a raconté lui-même (*Autob.*, 18), comment ses leçons de saint Thomas lui fournissaient l'occasion de rencontrer les propositions de Baſus et de quelle manière il les réfutait sans prendre directement à partie l'auteur lui-même. Avec la plus parfaite courtoisie, il attaquait uniquement l'erreur, en indiquait la source dans les anciens hérétiques, sans jamais nommer l'adversaire. Il ne faisait que mettre en pratique ce qu'il avait prêché dans son sermon sur les mœurs des hérétiques : « Hâissons fortement l'infection de l'hérésie, mais non pas les hommes eux-mêmes ».

Sa science et sa modestie lui concilièrent l'estime et l'amitié des professeurs de l'Alma Mater, son tact et sa charité surent éviter tous les heurts et aucun nuage ne vint à cette époque troubler les rapports cordiaux entre la Compagnie et l'Université. Dans une lettre adressée le 24 février 1713, au Pape Clément XI, pour demander la béatification du Cardinal jésuite, le Recteur de l'Alma Mater se plaisait à rappeler ce souvenir : « Il fut, écrivait-il, le premier de la Compagnie de Jésus qui enseigna ici la sainte théologie avec l'approbation des professeurs de notre Académie. Sa science profonde, sa remarquable humilité, sa vie irréprochable, la douceur dans ses rapports inspiraient à tous l'amour et un respect qui dure encore aujourd'hui ».

Au mois d'août 1572, Bellarmin dut interrompre son cours. Le Prince d'Orange menaçait la ville. Redoutant pour les religieux la haine fanatique des soldats calvinistes, les Supérieurs jugèrent prudent d'évacuer le collège. Bellarmin, sous un déguisement, partit pour l'Artois ; le calme rétabli, il en revint au mois de novembre.

Infatigable travailleur, au milieu de la double préparation de ses leçons et de ses sermons, il trouvait encore le temps de composer, pour son usage personnel, deux ouvrages, qui furent plus tard livrés à l'impression : une grammaire hébraïque, imprimée à Rome en 1578, et une sorte de patrologie, qui parut à Rome en 1613, sous le titre de *Scriptores ecclesiastici*. « Livre assurément imparfait, dit le P. Le Bachelet, mais remarquable pour l'époque et témoignant à la fois d'un travail considérable et d'un grand esprit d'initiative ». En peu d'années il compta plus de vingt éditions.

Durant tout son séjour à Louvain, il fut encore chargé des exhortations régulières à la communauté, et dès qu'il fut prêtre, il remplit auprès du Recteur l'office de conseiller et d'admoniteur. Admis à la profession des quatre vœux, le 6 juillet 1572, il assista aux deux chapitres provinciaux de 1573 et de 1575. A ce dernier chapitre, il fut élu secrétaire et les Actes signés de sa main ont été conservés.

Malgré tant de travaux, la santé de Bellarmin s'était maintenue durant les premières années de son séjour, bien plus, elle s'était affermie. Il s'en étonnait lui-même. Son supérieur, le P. Jacques Schipman, ancien médecin, veillait sur lui avec une paternelle sollicitude, fidèle en cela aux pressantes recommandations du Père Général. Celui-ci avait redouté pour la complexion délicate du jeune italien le régime « du pain noir, de la bière et de la viande salée » ; son recteur eut soin de lui fournir du pain blanc, de la viande fraîche, et, comme en Italie, un peu de vin.

Bien des fois d'autres provinces avaient disputé à la Belgique cette pierre précieuse, comme l'appelaient son recteur, le P. Schipman (*tam pretiosa gemma et margarita*). En 1572, Paris faillit l'enlever, pour le donner comme successeur au P. Maldonat au Collège de Clermont. On eut surtout à lutter contre les importunités de S. Charles Borromée. Pendant six années, il ne cessa pas de le réclamer pour Milan, multipliant les instances à Rome et faisant valoir la promesse qui lui en avait été faite. Les Pères belges tinrent bon. Bellarmin, écrivait-ils, était nécessaire à Louvain ; « sa leçon de théologie était la meilleure de l'Université ». Et ils eurent gain de cause. Malgré toutes les sollicitations, il leur resta jusqu'en 1576.

Enfin, à cette époque, il manifesta lui-même le désir de retourner en Italie. Ses forces déclinaient ; surmené par un travail excessif, il s'affaiblissait de jour en jour. Déjà il avait dû renoncer à mener de front la prédication et l'enseignement et, depuis l'Avent de 1575, il avait été remplacé dans la chaire de Saint-Michel, par un de ses compatriotes, le P. Basile Cirinus, qui n'y eut pas le même succès.

Le P. Provincial, Baudouin De Lange, ne crut pas pouvoir s'opposer au désir « d'un Père qui avait si bien mérité de la province » (Lettre du 20 mai 1576), et, tout en regrettant le départ de Bellarmin, il se chargea d'écrire lui-même à Rome, pour obtenir son rappel. Le 28 juillet le P. Éverard Mercurian, quatrième Général de la Compagnie de Jésus, acquiesçait à la demande et lui donnait rendez-vous à Rome, où, après quelques mois de repos, il lui confiait la chaire de controverses, où son talent devait briller de tout son éclat.

Le 26 août 1576 Bellarmin donnait sa dernière leçon, et le 1^{er} septembre, il partait pour l'Italie, laissant après lui d'universels regrets. Il était resté à Louvain sept ans, comme il l'avait prédit à son arrivée (*Autobiographie*, 26).

Il ne devait plus revoir notre pays, mais il lui resta toujours profondément attaché. Dans sa correspondance, on trouve pas mal de lettres adressées aux évêques d'Anvers Miraens et Malderus, à Luc de Bruges, à Juste-Lipse, à Laurent Beyerlinck et à d'autres savants belges. Je ne parle pas de ses lettres aux Jésuites de Belgique, en particulier à notre grand théologien le P. Léonard Lessius qui, après avoir vécu sous le même toit à Louvain, fut son élève à Rome.

Quelques mois avant sa mort, le 2 avril 1621, le saint Cardinal lui adressait encore de son lit de souffrance un de ses derniers billets...

En 1587, il était intervenu énergiquement en sa faveur dans la controverse soutenue par le P. Lessius contre la faculté de théologie de Louvain, au sujet de la question brûlante de la grâce. Ses rapports avec l'Alma Mater n'en restèrent pas moins bons. En 1600, alors qu'il venait d'être élevé au cardinalat, il mit au service de l'Université la grande influence dont il jouissait auprès de Clément VIII : il intervint efficacement dans un procès qu'elle soutenait à Rome au sujet de ses privilèges. Ce fut l'occasion d'un échange de correspondance amicale, comme on le voit dans l'Annuaire de l'Université de 1841 (p. 169-172).

Dans la Ville Éternelle, Bellarmin ne laissait pas de s'intéresser aux affaires religieuses de notre pays. Il continuait à suivre la cause du Baſanisme. En 1579 il dressait un catalogue méthodique des propositions du Docteur louvaniste, condamnées par Pie V ; il les groupait d'après l'ordre des matières et renvoyait aux passages des ouvrages où elles étaient contenues. L'année suivante, il remettait au Pape Grégoire XIII un mémoire sur toute cette affaire et préparait ainsi l'envoi à Louvain du jésuite François Tolet, qui devait obtenir la complète soumission de Baſus.

Devenu Cardinal et un des plus grands controversistes de son temps, il n'oubliait pas le premier théâtre de son zèle. Non content d'applaudir de loin aux succès de ses confrères qui menaient en Belgique le bon combat, il voulut contribuer à l'organisation de la résistance. Dans ce but, il constitua un fonds pour assurer l'entretien de quelques Pères qui auraient pour mission de répondre par la parole et par la plume aux attaques des hérétiques. Cette fondation, accrue dans la suite d'autres libéralités, s'appela du nom de son premier donateur : *Le Musée Bellarmin*.

A la mort du Cardinal, la Belgique eut une large part dans la distribution de ses reliques. La maison professe d'Anvers reçut en 1622 un camail rouge et un linge imbibé de son sang. Ces reliques sont conservées aujourd'hui au Collège Notre-Dame à Anvers. Lamaison de Louvain possédait aussi un camail et une écuelle (*scutella*) aux armes du Cardinal. Nous ignorons ce que ces objets sont devenus à la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1773.

Le portrait de Bellarmin a été gravé par plusieurs artistes belges,

en particulier par Bolswert et Antoine Wierx. (HAMY, S. J., *Essai sur l'Iconographie de la Compagnie de Jésus*, p. 7).

Quand il fut question de la béatification du saint Cardinal, la Belgique reconnaissante fit entendre sa voix auprès du Saint-Siège. Le 24 février 1713, l'Université de Louvain adressait au Pape Clément XI, une lettre officielle, dans laquelle elle rappelait en termes élogieux l'action si féconde de Bellarmín à l'Alma Mater. Le 17 avril suivant, le vicaire capitulaire de l'Archevêché de Malines, Ignace Amé de Coriache, adressait lui aussi une supplique dont nous extrayons ce passage :

« La Belgique reconnaissante garde profondément gravé le souvenir du vénérable Cardinal Bellarmín. Elle n'oubliera jamais que, jeune encore, il vint répandre les ardeurs du zèle qui le dévorait, sur cette partie de la vigne du Seigneur, et que, même avant d'avoir atteint l'âge où il devait recevoir la consécration sacerdotale, il lui fit produire des fruits très abondants. Ordonné prêtre à Gand, il se distingua par des vertus héroïques, par un travail incessant, par une vaste érudition et fit de tels progrès dans l'Université de Louvain, que cette florissante Académie le regarda comme un modèle et le combla d'honneurs. En outre, l'Église de Belgique a retiré les plus grands avantages des écrits incomparables de Bellarmín, et elle y a trouvé des armes pour combattre ses ennemis et pour en triompher. La Belgique regarderait comme un insigne bienfait l'élevation sur les autels de ce serviteur de Dieu, qui a si bien mérité de notre patrie et de toute l'Église ».

Ce restera une gloire pour la Belgique et surtout pour Louvain d'avoir reçu les prémices du zèle apostolique et des leçons de théologie de ce savant jésuite, comme aussi d'avoir vu s'épanouir les éclatantes vertus du saint, dont le Pape Pie XI a fait un si chaleureux élogé.

ALFRED PONCELET, S. J.



Copernic, poète chrétien

« Un chanoine polonais démontra le mouvement de la terre, et l'on s'aperçut que, loin d'avoir créé l'univers, le vieux démiurge d'Israël n'en soupçonnait même pas la structure. »

Ainsi parle, au sujet de Copernic, un personnage de M. Anatole France, dans un de ces romans qui lui ont conquis une si solide réputation de philosophe, parmi les instituteurs anticléricaux et les agents voyers de troisième classe.

Espérons que le pauvre chanoine rendit sa sainte âme à Dieu sans avoir soupçonné les terribles conséquences de sa découverte. Certainement, il ne serait pas mort tranquille. Car on sait que, jusqu'à la fin de sa vie, survenue le 24 mai 1543, en sa soixante-dixième année, il garda grande révérence au Créateur de l'univers, persuadé qu'il tenait de la divine Intelligence le don de mener à bien tous ses beaux calculs, désireux de les faire servir à la gloire de Dieu et au bien de l'Église (1). — pour laquelle il avait cependant moins d'ambition que M. Anatole France, puisqu'il n'en attendait pas l'infailibilité astronomique ; — bref, si pénétré de foi chrétienne, qu'on a trouvé de lui un poème latin sur les mystères de la Rédemption.

Copernic poète ! Je sais un candidat au baccalauréat qui eût préféré jadis, à certaines questions de cosmographie fort embarrassantes, l'explication de quelques strophes asclépiades. Et j'ai honte d'avouer qu'aujourd'hui encore, tout pénétré que je suis d'admiration pour les grands génies de la Science, il ne m'est guère moins indifférent que la terre tourne autour du soleil ou le soleil autour de la terre. Je prie instamment mes lecteurs de sonder là-dessus leur propre cœur.

Copernic poète ! Et pourquoi non ? Génial astronome et mathématicien, il était encore géographe, économiste, médecin, canoniste, numismate, helléniste et peintre. Il avait une de ces têtes de la Renaissance où toutes les connaissances humaines s'engrangeaient, paille et grain ; un de ces cerveaux prodigieux, capables de s'appliquer à la construction d'une machine hydraulique, à l'interprétation d'un texte grec, et à la réforme d'un régime monétaire. Esprit vraiment encyclopédique, assez profond et avisé pour ne pas oublier, au cours d'une vie si bien remplie, Celui dont la connaissance est pour l'homme vie éternelle.

La Pologne l'honore comme l'un de ses plus illustres enfants. Elle vient de célébrer à Thorn le 450^{me} anniversaire de sa naissance ; d'autres fêtes auront lieu, en divers endroits, dans le cours de l'été.

Nous écrivons Copernic (Copernicus) ; Kopernik était Polonais. La question ne fait plus de doute, mais elle a été longtemps débattue. On ne peut que rire en lisant la lettre que M. de Humboldt adressait, paraît-il, en 1829, en sa qualité de président d'une société savante de Berlin, à la société royale des Amis des Sciences de Varsovie, et dans laquelle il renonçait, au nom de tous les Allemands, à l'honneur d'être le compatriote de « Kopernik ». Il est vrai que, dix ans auparavant, une médaille frappée à Paris, à la mémoire du célèbre astronome, lui assignait l'Allemagne pour patrie, et que les plus anciens documents, inscriptions, épitaphes, portraits, ne le dénomment jamais que « *Thorumensis* » et même « *Prussus* ». Les vicissitudes historiques des régions de la Prusse polonaise, le mélange des populations, mais aussi, il faut bien le reconnaître, l'incroyable négligence de l'ancienne Pologne à soutenir ses intérêts ethniques, avaient donné beau jeu aux convoitises allemandes.

Nicolas Copernic est né à Thorn (1), en 1473. Son père, marchand et bourgeois de la ville, avait épousé Barbe Waczenrode, dont la famille, comme la sienne, provenait des contrées de Silésie, encore polonaises aux XIV^e et XV^e siècles. « Le sentiment national de ces familles ne fait pas de doute pour qui a étudié l'histoire locale de ces époques », dit le savant professeur de l'Université de Cracovie, M. Louis Birkenmajer, « et leur illustre descendant sentit, pensa et agit, toute sa vie, en fidèle enfant de la Pologne. » Il ne craignit pas de sacrifier son repos à une lutte active contre les Prussiens.

L'évêché dont il avait obtenu, fort jeune, un canonicat, en 1498, grâce à son oncle maternel, l'évêque Luc Waczenrode, était situé dans une enclave de la Prusse ducale, que les Allemands appellent Ermland et les Polonais Warmia. Cette principauté ecclésiastique appartient à la Pologne depuis la paix de Thorn jusqu'au premier partage, de 1466 à 1772. Elle se trouvait exposée aux incursions continuelles de l'Ordre Teutonique, dont le grand maître, l'électeur de Brandebourg, vassal du roi de Pologne, ne nourrissait pas envers son suzerain la plus respectueuse tendresse.

M. Birkenmajer a découvert, dans les archives de Stockholm, la minute d'une lettre de 1516, où Copernic, au nom du chapitre, appelle contre ces brigands le secours de Sigismond I^{er}. Le ton en est d'un homme qui, tout en reconnaissant qu'il a « pour profession de prier Dieu et non de se battre », ne se résigne pas pour autant à l'injustice. En 1520, il dirigeait en personne la défense de la ville d'Olsztyn (Allenstein) assiégée

(1) *De Revolutionibus orbium coelestium*. Lettre-préface au Pape Paul III.

(1) Nous germanisons, nous aussi, entraînés par l'usage qu'a établi la prépondérance germanique, le nom légitime de Torun.

par les chevaliers. Son oncle et tuteur, l'évêque Waczenrode, lui avait donné l'exemple de ce patriotisme courageux : il laissa aux Prussiens un tel souvenir qu'un de leurs chroniqueurs le traite de « diable incarné ».

Au milieu de ces luttes incessantes, la Pologne avait trouvé le temps de devenir un grand peuple intelligent. Elle ne possédait pas encore de littérature nationale, mais l'humanisme y florissait déjà, sous l'influence de l'Église et au contact de l'Italie. Copernic fit ses premières classes à l'école cathédrale de Wloclawek, suivit pendant quatre ans les cours de Cracovie, puis s'en alla étudier le droit à Bologne et la médecine à Padoue, liant connaissance, au cours de ses voyages, avec les humanistes italiens qui lui faciliteraient l'étude des langues anciennes.

Nombre de ses compatriotes instruits cultivaient la muse latine. Paul de Krosno, Jean de Wislica, Nicolas Hussowski, Jean Dantyszek ont laissé des œuvres où l'inspiration religieuse tient une large place. Une tradition, perpétuée à travers le XVII^e siècle, attribuait également à Copernic des poésies. En 1618, un érudit polonais, Jean Brozek, découvrait « dans les bibliothèques de Varmie » un poème intitulé *Septem sidera*, qu'il offrit sans retard au pape Urbain VIII, avec une de ces épîtres étonnantes dont les pédants de jadis possédaient le secret.

L'astronomie n'a rien à voir dans les sept hymnes qui composent le recueil, si ce n'est que chacune est qualifiée d'« étoile », comme elle aurait pu tout aussi bien l'être de « perle » ou de « fleur ». Mais elles valent mieux que la recommandation de Brozek dont la prose amphigourique suffirait aujourd'hui pour faire fuir le lecteur. Il y a là autre chose que l'exercice d'un jeune ou d'un vieil écolier.

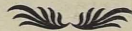
Le Christ promis par les prophètes, le Christ attendu des patriarches, la Nativité, le Nom de Jésus, l'adoration des Mages, la présentation au Temple, le Christ au milieu des docteurs, tels sont les sujets traités. Il est malaisé d'y reconnaître, avec certain critique polonais, « le sceau du génie ». Mais un sentiment profond de sincérité transperce à travers les conventions de la forme. Ce sont là les méditations, les élévations, les prières d'un homme pieux, au sens excellent du mot.

Si cet homme est le fondateur de l'astronomie moderne, quelques vers latins ajouteront-ils à sa gloire ? Oui, sans doute. Et il est plus glorieux pour lui d'avoir chanté le Roi du ciel et invité la jeunesse à son école :

*Ad me candiduli currite parvuli :
Vivendi specimen sumite nobile...*

que d'avoir chassé du firmament « le vieux démiurge d'Israël ».

PAUL CAZIN.



*Nous prions une fois de plus nos abonnés qui rece-
vraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au
Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.*



L'industrie,

— grande force nationale de Belgique (1)

Éléments de force de l'industrie

3. FORCE MORALE.

Par le fait de mettre en activité un nombre énorme de bras, l'Industrie apparaît comme un merveilleux instrument d'application de la loi du travail qui est moralisatrice par excellence. Loi du travail, loi de l'humanité, à la fois sévère et réconfortante ! Ses côtés pénibles forment la sanction encourue, à l'origine des temps, par l'homme prévaricateur, mais les satisfactions intimes qu'elle apporte au travailleur qui l'accepte de bon gré, font sentir la miséricorde à côté de la justice. Loi du travail, loi de relèvement, de préservation, de soutien ; loi de vie et de salut pour l'individu, la famille et la société.

En prêtant à la loi du travail un vaste champ d'application, en soumettant à son empire des légions de sujets, l'Industrie élève, à tous les degrés de la coopération qu'elle met en exercice, l'étiage de l'énergie en même temps que celui de l'intelligence.

Nous avons parlé des difficultés que l'industrie doit vaincre et des obstacles qu'elle doit surmonter. La lutte contre ces difficultés et ces obstacles est de chaque jour, pour ne pas dire de chaque heure ; les péripiéties s'en renouvellent sans cesse avec, souvent, des surprises et une apreté de nature à ébranler les volontés qui ne seraient pas trempées comme l'acier. Rappelez-vous les exigences toujours ennaissantes de la main-d'œuvre, les soubresauts parfois fantastiques des changes internationaux, les fluctuations déconcertantes du marché des matières et des produits, les prétentions croissantes de la fiscalité nationale, l'aggravation progressive du protectionnisme étranger, et, grâce à tout cela, les variations ininterrompues et parfois brusquées des prix de revient. Oui, vraiment, il faut une belle force d'âme chez les industriels qui portent le fardeau de tant de responsabilités, dont la charge est encore alourdie par sa perpétuelle instabilité ! Ils font penser au capitaine d'un navire de haute mer, battu par des lames qui sans répit succèdent à d'autres lames ; debout au poste du commandement, il se raidit contre les assauts répétés de la houle, des flots et du vent ; avec un imperturbable sang-froid, il dirige la marche de son bâtiment, tandis que son intempitidité stoïque affermit le moral de l'équipage et le soutient inébranlé, face aux fureurs de la tempête.

Chez le petit patron et chez l'artisan autonome autant que chez les dirigeants de la grande industrie concentrée, la lutte incessante contre les obstacles et les difficultés, fortifie le tempérament, trempe l'énergie et consol de la valeur morale. L'on peut même se demander si l'école de la volonté, âme de la force morale, n'est pas plus rude et, par conséquent, plus efficace chez l'homme réduit à ses seuls moyens, luttant isolé, que chez les chefs des entreprises de vaste envergure, entourés d'un état-major de conseillers, de guides et d'appuis.

À côté de l'éducation du caractère et de l'énergie, l'Industrie forme et développe le sens de la discipline, par la méthodique organisation du travail, la répartition des tâches, l'agencement de la production, l'unité d'ensemble des activités individuelles, la soumission des vues personnelles à une direction centrale, bref par l'assujettissement continu à l'ordonnance rigoureuse du fonctionnement des entreprises.

On dira peut-être que le sens de la discipline ne paraît guère bien vivace dans la masse ouvrière et ne fait pas grand honneur, sur ce point, à l'école de force morale que nous croyons trouver dans l'Industrie. Certes, nul ne prétendra que l'Industrie possède pour l'éducation de la discipline une puissance irrésistible et à l'abri de tout mécompte. Quelle est l'école qui puisse se vanter de succès universels et constants, et qui ne produise jamais de cancre ? En particulier quelle école de discipline n'a pas certains déchets à déplorer de temps en temps ? Je crois que, toute proportion gardée, l'Industrie compte moins de réfractaires de la discipline que l'armée, cette école de discipline par excellence. Oserai-je demander si la discipline parlementaire ne reçoit jamais d'accrocs ? Et pourtant le Parlement ne devrait-il pas donner au pays entier la leçon et l'exemple d'un impeccable respect de son code disciplinaire, je veux dire de son règlement ? Ne multiplions pas nos points de comparaison, mais reconnaissons plutôt que si l'éducation industrielle n'obtient pas en cette matière tout le

(1) Voir *Revue catholique des Idées et des Faits* du 1^{er} juin 1923.

résultat qu'elle serait en droit d'attendre de la pratique quotidienne d'une rigoureuse et nécessaire réglementation, la faute n'en est pas à l'Industrie qui, dans un intérêt vital, s'évertue à inculquer l'esprit de discipline à son personnel, mais aux apôtres de la démagogie révolutionnaire pour qui la discipline est l'objet des attaques les plus passionnées, sans, bien entendu, quand elle soumet corps et âme les masses ouvrières au joug de leur tyrannie.

De même que la force économique et la force intellectuelle de l'Industrie sont mises en relief par la régression de la richesse et de l'intellectualité qu'engendre le chômage, de même pour illustrer la valeur moralisatrice de l'Industrie, rien n'est plus suggestif, par contraste, que la démoralisation rapide et profonde d'un peuple qui se livre de plein gré à l'inaction ou qui y est condamné par le malheur de temps calamiteux. Les plus vils instincts ne tardent pas à se donner carrière au sein des masses désœuvrées, et l'un des plus funestes effets d'une longue oisiveté voulue ou subite est l'habitude qu'elle donne de la fainéantise, déprimante et détestable conseiller. N'en sommes-nous pas, en Belgique, à constater, encore aujourd'hui, les avaries morales dont quatre années de lamentable chômage de guerre ont infecté nos populations, et dont les plaies, chez un trop grand nombre, sont plus lentes à se fermer que celles de nos glorieux mutilés des champs de bataille ? Et ne sommes-nous pas aussi les témoins inquiets des suites fatales du chômage industriel dans un des pays les plus puissants du monde ? Qui dira de quel poids l'épouvante de la dépression économique et morale causée par l'inactivité de son armée de chômeurs a pesé sur l'esprit des hommes d'État de la Grande-Bretagne, et l'a orienté vers une politique dont l'Europe entière s'effraie d'envisager les aboutissements et les répercussions !

4. FORME SOCIALE.

De ce que l'Industrie est tout ensemble force économique, intellectuelle et morale, il s'en suit, par une conséquence logique, qu'elle réunit toutes les conditions d'une force sociale de haute valeur. Mais en outre on y trouve un principe de force indépendant de la conjonction des forces dont nous venons de parler. Et ce principe se découvre aussi bien dans l'industrie qui associe des capitaux, des intelligences et des bras, que dans celle qui concentre chez un seul le capital, la compétence et le travail. En d'autres termes, la force sociale apparaît dans l'industrie collective et concentrée comme dans l'industrie individuelle et dans l'atelier familial.

L'industrie centralisée qui groupe et met ensemble à contribution des capitaux plus ou moins importants, des compétences plus ou moins nombreuses et de la main d'œuvre plus ou moins considérable, exerce nécessairement une influence sociale en rapport avec les contingents qu'elle réunit, dirige et salarie. Cette influence est-elle toujours heureuse et salutaire ? La force sociale de l'industrie ne ressemble-t-elle pas à ces forces élémentaires dont la puissance formidable est parfois bienfaisante et parfois nocive ? Tel le vent qui tantôt enfle les voiles du vaisseau et pousse à bon port passagers affairés et précieuses cargaisons, tantôt, furieux et mauvais, jette sur des roches meurtrières les voyageurs et leurs trésors ?

Sans aucun doute, la force sociale de l'industrie n'exerce pas son action avec des effets dont la communauté n'ait jamais qu'à se réjouir ; elle n'est exempte ni de mécomptes, ni de heurts, ni de chocs, mais après tout il n'y a là que des accidents fâcheux qui, loin de dériver de l'essence intrinsèque de l'industrie, procèdent de causes et de circonstances externes qui la dénaturent, et dont, par conséquent, elle ne doit pas porter la responsabilité. Il est de l'intérêt le plus impérieux de l'industrie, il est de sa viabilité la plus élémentaire de voir régner la bonne entente et l'harmonieuse coopération de ses apporteurs d'argent, de ses apporteurs de talent et de ses apporteurs de bras. La prospérité de l'industrie est solidaire du bon ordre social ; l'une ne va pas sans l'autre ; l'ordre social ne peut être troublé sans que la marche de l'industrie ne le soit en même temps. Ce qui est vrai, c'est que les diverses catégories de facteurs de l'industrie sont sujets à des erreurs, à des défaillances, à des préjugés, qui vont jusqu'à provoquer des crises sociales profondes, mais, encore un coup, ce sont des accidents qui ne résultent nullement de l'essence organique de l'industrie ; ce sont les manifestations non pas d'une force antisociale, mais d'une force sociale mal pratiquée. Ainsi en est-il, dans la vie industrielle, des explosions de chaudières, accidents aussi, qui, bien que parfois terriblement destructeurs, voire mortels, ne sont pourtant ni la négation, ni la condamnation de la force de la vapeur comprimée, mais la conséquence de son emploi défectueux. Et, puisque nous vivons à l'heure mouvementée de l'automobilisme, constatons en passant que

les pannes de moteurs pour fâcheuses qu'elles puissent être, ne sont ni la négation, ni la condamnation de la force propulsive de ces appareils, mais accusent seulement un vice de construction ou un défaut de maniement. Telles aussi les pannes de la discipline industrielle ; pannes réparables mais non brisures définitives.

En résumé, malgré quelques accrocs accidentels, l'industrie collective est sans conteste une force sociale, parce qu'elle opère le groupement d'éléments sociaux dont les fonctions diffèrent, mais dont, en ordre normal, l'effort est concordant et producteur de richesses qui profitent à la nation entière.

Quant à l'industrie de l'artisan isolé ou de l'atelier familial, elle est une force sociale d'un autre genre, mais d'une qualité non moins appréciable. Elle se meut dans la sphère des classes moyennes dont l'existence et la prospérité intéressent au premier chef l'harmonie et le progrès de la société. Entre le capital et le travail, les classes moyennes constituent le stade intermédiaire où capital et travail sont confondus ; elles apparaissent comme le palier où s'opère la jonction des rangs sociaux ; elles sont les échelons par où d'en bas l'ascension est facilitée jusqu'au sommet.

Considéré en soi, l'atelier autonome ou familial est, à bien des égards, dans l'économie de la société, le foyer idéal de l'activité humaine. On ne peut s'empêcher d'évoquer par la pensée l'atelier divin où l'homme-Dieu mania les outils de l'artisan. Pour peu qu'on réfléchisse, n'est-on pas amené à se dire qu'en définitive le Christ ne pouvait guère ici-bas choisir une autre position sociale ? Il ne pouvait lui convenir, à Lui le grand modèle de l'humanité, de n'être qu'un rentier, ou un manieur d'argent, ou un propriétaire exposé à des relations difficiles avec des locataires récalcitrants ; il ne pouvait lui convenir davantage de se livrer à des besognes plus ou moins rigoureuses. Il ne pouvait être qu'un travailleur mais un travailleur maître de soi ; gagnant sa vie par l'effort de ses mains, mais la gagnant dans la plénitude de la dignité ; n'ayant à subir la loi de personne, et n'ayant à répondre qu'à soi-même de l'emploi de son temps. L'atelier de Nazareth demeure le type accompli du foyer de labeur de l'homme autonome et libre qui, l'âme haute et de bon cœur, travaille à la sueur de son front. Dans l'artisan chrétien, saluons la noblesse à la fois humble et fière de l'être humain dont la condition sociale se rapproche le plus de celle que le Fils de l'Homme divinisa en l'adoptant pendant son séjour ici-bas !

Esquisse de la politique industrielle

Soucieux de développer le rendement des forces dont l'assemblage fait de l'industrie une grande force nationale, le Gouvernement et la Législature, d'une part, l'initiative des intéressés et des hommes de cœur, d'autre part, ont pris à tâche de créer un faisceau d'institutions, d'organismes et d'œuvres ayant pour objet soit le progrès personnel soit l'amélioration continue de la technique et des méthodes de fabrication, soit l'harmonisation des rapports des diverses catégories de collaborateurs. La somme des réalisations dans ces différents domaines fait honneur à la Belgique. Sans doute elle est loin d'être parfaite et complète, mais telle qu'elle se comporte, elle soutient avec avantage la comparaison avec la somme des réalisations analogues dans la plupart des pays industriels. Malgré ses lacunes, ses erreurs et ses défauts, il serait injuste de ne pas rendre à la politique industrielle en Belgique l'hommage mérité par tout ce qu'elle représente d'idées généreuses, d'efforts vaillants et d'heureux résultats.

Les choses essentielles de ce bel et vaste exemple peuvent se ramener à trois ordres d'idées qui sont : la formation professionnelle, l'organisation économique et la pacification sociale.

Essayons une rapide esquisse de la politique éducative, économique et sociale dont la synthèse constitue la politique industrielle de notre pays.

I. POLITIQUE ÉDUCATIVE.

La formation professionnelle est à l'avant-plan. « Perfectionner le chef d'entreprise, l'employé, l'ouvrier, dit le R. P. Vermeersch, c'est assurer la mise en valeur de toutes les ressources d'un pays, c'est sauver les industries nationales qu'une ignorance routinière vouerait à une ruineuse infériorité ».

Pour un pays comme le nôtre, qui doit vivre de son industrie, l'organisation la plus perfectionnée et le développement le plus large de l'éducation professionnelle constituent des obligations de rigoureuse nécessité. Il importe de former une pépinière d'ouvriers qualifiés, de

contremaitres experts, d'artisans d'élite, d'ingénieurs, de directeurs, de patrons à la hauteur des exigences compliquées et croissantes de l'industrie contemporaine, et capables de soutenir, avec honneur et profit, la lutte que la concurrence mondiale mène sans merci, armée de toutes les ressources de la science, de la technique et de l'habileté.

Les pouvoirs publics et l'initiative privée n'ont pas manqué de s'intéresser à la formation professionnelle de la jeunesse.

Le ministère de l'Industrie et du Travail comprend parmi les rouages les plus importants l'administration de l'enseignement industriel et technique, avec un service d'inspection spéciale de l'enseignement professionnel, de l'enseignement ménager et des ateliers d'apprentissage pour jeunes filles. Un conseil supérieur de l'enseignement technique, institué par arrêté royal du 25 juin 1906, délibère sur les questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Industrie et du Travail, concernant l'organisation et le développement de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager.

Entre l'école primaire qui, par le complément de son quatrième degré, est à même de donner la première préparation professionnelle aux ouvriers et hommes de métier, et les hautes écoles spéciales des mines, des ponts et chaussées, du génie civil, il y a toute la gradation des écoles professionnelles, techniques, industrielles et d'art appliqué, à quoi il faut ajouter les ateliers d'apprentissage et les écoles de navigation d'Anvers et d'Ostende.

Dans le domaine de l'enseignement professionnel, comme dans les autres domaines éducatifs, l'enseignement libre fait bonne figure à côté de l'enseignement officiel.

Il résulte du rapport présenté à la Chambre des Représentants sur le budget du ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1923, que sur les 149 écoles professionnelles de jour existant en Belgique, il y a 24 écoles communales dont 10 pour garçons et 14 pour filles, et 125 écoles libres, dont 74 pour garçons et 51 pour filles.

Le rapporteur constate avec regret que sur un ensemble de dépenses de 300 millions de francs consacrés à l'enseignement en général, il est prévu seulement 12 millions, soit moins de 4 % pour l'enseignement technique sous toutes les formes et à tous les degrés.

Si donc il serait injuste de reprocher aux pouvoirs publics et à l'initiative privée de n'avoir rien fait pour l'enseignement professionnel, si même il y a lieu d'ajouter que depuis un certain nombre d'années on a réalisé en cette matière un très appréciable effort, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a de nouveaux progrès à faire et de plus amples sacrifices à consentir. La politique de compression des dépenses publiques serait mal comprise, si elle prétendait prendre ses économies sur le budget de l'enseignement professionnel ; il n'y a pas de budget capable d'assurer un rendement plus compensateur des crédits qui lui sont affectés.

La tendance générale de l'enseignement et de l'éducation n'est-elle pas encore trop souvent d'orienter les préférences de la jeunesse vers les carrières libérales, et plus encore vers les carrières administratives ? Ne semble-t-il pas que l'ambition de beaucoup d'instituteurs soit de frayer la voie à d'éminents fonctionnaires sans lourdes responsabilités, plutôt qu'à des travailleurs résolus à affronter le vaste champ du métier, de l'atelier, de l'usine, en un mot de l'industrie, qui exige plus d'initiative et plus d'énergie ? Et trop de parents ne sont-ils pas enclins à rêver pour leurs fils de bonnes et tranquilles places de bureau, de confortables sinécures, des traitements à progression automatique couronnés de sortables pensions ?

C'est pourquoi, il ne suffit pas de multiplier, même dans une très large mesure, les écoles de formation professionnelle. Il importe surtout d'inculquer aux futurs coopérateurs industriels de toutes les catégories une haute estime de la fonction sociale qu'ils sont appelés à remplir et qui, s'ils sont au niveau de ses exigences, les classera parmi les citoyens les plus utiles au pays, pour ne pas dire parmi ses plus appréciables bienfaiteurs. L'habileté professionnelle, c'est bien ; mais l'habileté animée par l'estime, la fierté, l'amour de la profession, c'est infiniment mieux.

A ce propos il est légitime de rendre un hommage particulier aux écoles Saint-Luc. Du point de vue technique, elles ont, à l'origine, manqué peut-être quelque peu de plasticité, mais il y a bon temps que sous ce rapport, comme sous les autres, elles ont mis leur enseignement tout à fait au point, au premier rang des meilleurs. En tout cas, elles ont eu, dès le début, l'incomparable mérite, de former des hommes ayant pour leur métier d'art un véritable culte. A l'heure actuelle les anciens élèves de Saint-Luc forment une pléiade vraiment remarquable par le nombre et la valeur, unissant les qualités de l'homme de

métier aux vertus du chrétien et du citoyen. Puisse notre enseignement industriel de toutes les branches et de tous les degrés réaliser, à l'exemple des écoles Saint-Luc, l'idéal d'une technicité intelligemment progressive vivifiée par un enthousiasme professionnel du meilleur aloi !

2. POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

A côté de l'éducation professionnelle, l'organisation économique.

Il n'est pas rare d'entendre dire qu'autrefois les chefs d'industrie pouvaient diriger leurs affaires en pantoufles, tant la concurrence était bénigne, aussi bien en ce qui concerne l'élément industriel proprement dit qu'en ce qui concerne l'élément commercial. On ne précise d'ailleurs pas la date de ce temps de quiétude et, pour ma part, je crois qu'on exagère singulièrement l'aisance des affaires de cette époque nébuleuse ; je pense qu'en tout temps l'industrie a eu des difficultés, et que jamais la concurrence économique n'a revêtu l'allure élégante d'une guerre en dentelles. Quoi qu'il en soit, à l'heure où nous vivons, la lutte est d'une acuité sans ménagements, tant sur le terrain de la production que sur celui de l'achat des matières et de la vente des produits. La solution du problème réside dans la modicité du prix de revient et la faveur des marchés ; elle ne se peut demander qu'à l'organisation technique et à l'organisation commerciale.

Le Gouvernement belge prête une large et actif concours à l'organisation économique de l'industrie.

Divers rouages du ministère de l'Industrie et du Travail et plusieurs organismes qui ressortissent à ce département consacrent leur activité à l'économie industrielle, tels le conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce, l'institut national des mines, l'office des brevets, la commission consultative pour les appareils à vapeur, la commission consultative d'électricité, à tout quoi il faut ajouter une bibliothèque scientifiquement agencée et soigneusement tenue à jour, avec un fonds de documentation qui offre aux industriels une source d'informations dont un emploi plus fréquent leur ferait mieux apprécier la valeur.

L'Office et le Conseil supérieur des métiers et négoce a été rattaché au ministère des Affaires Économiques, bien qu'il paraisse plus logique de réunir sous une même direction tout ce qui en matière de grande, moyenne et petite industrie, peut, au point de vue industriel proprement dit, être utilement confié à la sollicitude gouvernementale.

De son côté, le ministère des Affaires Étrangères se préoccupe de l'organisation économique de l'industrie, du point de vue du commerce extérieur. Il s'attache à conserver à l'industrie belge ses débouchés hors frontières et à lui venir en aide pour la conquête de marchés nouveaux. Il se tient en contact constant avec l'industrie et le commerce, stimule leur activité expansionniste et l'oriente du bon côté.

Dans la récente discussion de son budget au Sénat, le ministre des Affaires Étrangères s'est glorifié des relations de plus en plus suivies de son département avec les hommes d'affaires. « Le rapport de la commission, dit-il, demande que ces relations soient plus étroites encore ; je serais très heureux que l'on voulût bien m'indiquer ce que nous pourrions faire de plus à cet égard. » Le ministre se plut à rappeler l'intervention active et pécuniaire du Gouvernement dans l'organisation de missions aux pays d'outre-mer, notamment en Amérique du Sud et en Amérique centrale, et, tout récemment, en Extrême Orient. « J'enverrai, dit encore M. Jaspar, une mission semblable dans les Indes anglaises et j'espère, en élargissant le champ de nos efforts dans les contrées d'outre-mer, arriver à convaincre nos industriels — beaucoup sont déjà convaincus, je ne parle que de ceux qui pourraient encore hésiter — qu'il est indispensable que la Belgique brise le cercle de fer établi autour d'elle, pour aller au loin, parce qu'elle ne peut pas espérer, avant un temps quelque peu éloigné, voir revenir le monde à des idées chères à notre petit pays producteur et qui doit exporter, à ces idées du libre-échange qui sont à la base de notre activité économique ».

Hors de l'action gouvernementale, l'organisation économique de l'industrie fait encore trop rarement l'objet de réalisations méthodiques, à but nettement défini et de large envergure. Des questions de grande actualité et d'utilité pratique, telles que le taylorisme, la standardisation, les groupements d'industries similaires, l'association plus intime de la science et du procédé, d'autres encore, ne fixent pas l'attention des chefs d'industrie autant qu'elles le mériteraient.

Parmi les observations, pour ne pas dire les critiques, qui, en matière d'organisation industrielle, se formulent le plus fréquemment dans les

congrès et dans les publications, se rencontre celle qui signale chez l'industrie belge une application plus considérable aux produits mi-ouvriers, de prix médiocre, qu'aux produits finis incorporant plus de main-d'œuvre qualifiée, et, partant, de valeur sensiblement supérieure et mieux payée. Il y a là pour notre industrie nationale une réelle infériorité qui pèse défavorablement dans notre balance commerciale. La statistique de nos échanges commerciaux pendant les neuf derniers mois de l'année 1922, relève pour les produits fabriqués, à l'importation, 651.079 tonnes d'une valeur de fr. 1.857.196.000, soit à raison de fr. 2852 la tonne, contre une exportation de 2.449.161 tonnes d'une valeur de fr. 2.413.309.000 soit fr. 985 la tonne. Donc, 2,85 fr. par kilogramme importé, 0,98 fr. par kilogramme exporté, la différence est péniblement suggestive, même en tenant compte de la plus value inhérente à tout relevé d'importations, à raison des frais de transport et d'assurance et du bénéfice compris dans la valeur des articles importés. Il serait évidemment désirable que notre industrie orientât son activité vers une plus ample fabrication de produits finis et mieux rémunérés, mais, sans entrer dans des considérations de diverses natures qui nous mèneraient trop loin, avouons qu'il est infiniment plus facile d'émettre à cet égard des regrets et des vœux, que d'aventurer des essais dispendieux, surtout en un temps où l'appât de salaires plus élevés, à raison de travail moins rigoureusement limité, draine hors de Belgique la main-d'œuvre qualifiée, tandis que les douanes étrangères protègent de préférence et jusqu'à la prohibition les produits finis de leur industrie nationale.

Le regret le mieux fondé au sujet de l'organisation économique de notre industrie, est celui de voir l'esprit particulariste conserver son empire dans les sphères industrielles et sous-estimer les avantages du groupement et de la solidarité. Dans son rapport sur l'exercice 1921, la Société Générale rappelle que déjà son compte-rendu précédent insistait sur la nécessité de l'entente des industriels en vue de la spécialisation de la production et de l'établissement à l'étranger de puissants organismes de vente ; puis elle constate que peu de chose avait été entrepris dans cet ordre d'idées : « Il faut souhaiter, conclut-elle, que, instruits par les leçons de l'expérience et s'inspirant de l'exemple de nos voisins, nos industriels recherchent entre eux des accords pour spécialiser la production, organiser la vente et opposer, sur le marché mondial, un front unique à la concurrence étrangère ».

Certaines chambres de commerce des plus importantes et certains cercles industriels de réelle valeur ne sont pas sans s'occuper des problèmes de vital intérêt pour l'industrie, mais leur sphère d'action et d'influence est d'ordinaire limitée, et leur programme le plus souvent dicté par les contingences du moment ou des opportunités locales ou régionales.

D'autre part des essais de groupements industriels ont été faits, notamment pour l'achat en commun de matières premières ou la vente pour compte commun de produits fabriqués, mais il ne paraît pas que les résultats aient fixé définitivement les participants sur le mérite et l'intérêt des combinaisons pratiquées. Pour ma part, je connais le groupement textile gantois qui, sous le nom d'Union cotonnière, a réuni plusieurs firmes d'importance variée ; il se félicite du résultat qu'il obtient de la concentration des usines combinée avec la spécialisation de la production assignée à chacune d'elles.

En matière de groupement industriel, il convient d'applaudir à l'intelligente activité du Comité Central Industriel de Belgique. Dans une notice récente (décembre 1922), le Comité Central, après avoir évoqué l'histoire de l'industrie belge dans ses jours prospères et ses heures néfastes, rappelle que la Belgique doit assurer son équilibre économique par une intense production industrielle et en exporter environ les quatre cinquièmes. « Dans ces conditions, continue l'auteur de la notice, et pour établir une liaison étroite entre cette production et sa répartition méthodique à l'étranger, et eu égard à la variété et à la complexité de tous leurs facteurs, la création d'un organisme spécial était indispensable... Le Comité Central Industriel est l'organe autorisé des différents groupements industriels qu'il réunit en un seul faisceau. Ses ramifications s'étendent sur toutes les parties du globe où les intérêts belges sont en jeu... ».

C'est dans la voie tracée par le Comité Central Industriel que notre industrie tout entière doit s'engager d'un pas résolu ; on ne saurait trop insister sur l'absolue nécessité pour l'industrie belge d'une organisation méthodique et sur la nécessité connexe d'une étroite cohésion de toutes ses forces, pour tenir tête à la concurrence du dehors dont la supériorité trop fréquente provient de la maîtrise de son organisation et de la puissance de ses groupements. Il dépend de nous de surpasser cette maîtrise et cette puissance, mais l'alternative est grave, c'est une question de vie ou de mort ; il faut vaincre ou périr.

3. POLITIQUE SOCIALE.

Il nous reste à dire un mot de la politique sociale, qui concerne les rapports des chefs d'entreprise et des collaborateurs à leurs gages.

La formation professionnelle la plus perfectionnée et l'organisation la plus progressive auraient beau conjurer leur bienfaisante action, que l'industrie n'en serait pas autrement avancée, si le désaccord de ses chefs et de ses troupes illustrait à ses dépens la prophétie évangélique : « Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit ; toute cité ou toute maison divisée contre elle-même tombera ».

Dans la politique sociale du Gouvernement et de la Législature on distingue trois périodes : la première, de non-intervention systématique et presque absolue, sous l'influence libérale, pénétrée de l'idée manchestérienne du laisser faire, laisser passer ; la deuxième période, d'intervention modérée, sous l'influence catholique, est caractérisée par le respect de la liberté des parties au contrat de travail, avec le souci de garantir cette liberté, de prévenir et de réprimer les abus et d'assurer, par une réglementation de police, l'hygiène et la sécurité des travailleurs ; la troisième période, sous l'influence socialiste, est marquée par un interventionnisme accentué dans l'économie même du contrat de travail, où il substitue largement l'autorité de la loi à la liberté des conventions.

Ce n'est guère qu'à partir de l'année 1887 que la législation sociale fut mise en œuvre dans notre pays, mais depuis lors on ne l'a pas laissée chômer. Le discours du Trône du 9 novembre 1886, en fut la royale préface : « Peut-être, dit Léopold II, a-t-on trop compté sur le seul effet des principes, d'ailleurs si féconds, de liberté. Il est juste que la loi entoure d'une protection plus spéciale les faibles et les malheureux ». Et, après avoir rendu hommage à la commission qui avait été chargée de préparer les voies, le Roi continua en ces termes : « Éclairé par ses travaux, mon Gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes. Il convient notamment de favoriser la libre formation de groupes professionnels, d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous la forme de conseils d'arbitrage et de conciliation, de réglementer le travail des femmes et des enfants, de réprimer les abus qui se produisent dans le paiement des salaires, de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables, d'aider au développement des institutions de prévoyance, d'assurance et de pension, et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et de l'immoralité ».

Bientôt commença l'exécution de ce vaste et beau programme.

Une importante série législative est consacrée à la protection du travail de l'ouvrier : lois sur le paiement, l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires ; loi sur le travail des femmes et des enfants ; loi sur les règlements d'atelier ; loi sur le contrat de travail ; loi sur le mesurage du travail ; loi sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie.

Une autre série a pour objet les conditions de sécurité et d'hygiène du travail et l'organisation de secours en cas de maladie et d'accident : loi concernant la sécurité et la santé des ouvriers occupés dans les entreprises industrielles et commerciales ; loi prescrivant de mettre des sièges à la disposition des employées de magasin ; loi sur le repos du dimanche ; loi relative au logement des ouvriers employés dans les briqueteries et sur les chantiers ; loi concernant l'emploi de la céreuse.

Des lois d'assurance et de prévoyance sociale sont consacrées aux habitations ouvrières, aux comités de patronage, aux sociétés mutualistes, aux pensions de vieillesse, à la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

La conciliation, le règlement des conflits, l'étude des problèmes économiques et sociaux sont confiés à des organismes tels que les conseils de l'industrie et du travail, les conseils de prud'hommes modernisés, le conseil supérieur du Travail.

En outre il est créé au ministère de l'Industrie et du Travail des services spéciaux chargés d'étudier les questions d'ordre social, d'en suivre l'évolution et de préparer à leur sujet l'intervention opportune de la législature ou de l'administration.

Dans la dernière période, postérieure à la guerre, parmi les actes les plus notables et les plus caractéristiques de l'œuvre législative, administrative et réglementaire d'ordre social, il faut citer la création de divers organismes tels que le fonds national de crise ; les comités nationaux d'industrie chargés de délibérer sur les conditions du travail ; de l'école de service social ; la société nationale des habitations et logements à bon marché. Il faut citer aussi des lois importantes, notamment la loi sur le contrat d'emploi ; la loi instituant la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures ; les lois gémi-

nées du 24 mai 1921, abrogeant l'article 310 du Code pénal et garantissant la liberté d'association.

Plusieurs de ces dispositions législatives et réglementaires comportent des critiques de principe ou des réserves quant à leur application. Ce n'est pas le moment de les discuter ; vous en connaissez d'ailleurs l'esprit général et les tendances, et nous en avons, il y a un instant, marqué la physionomie distinctive. Nous nous bornons donc à les citer comme nous l'avons fait pour l'œuvre sociale de la période précédente.

A l'heure actuelle l'intervention législative est encore sollicitée en faveur d'objets divers.

L'initiative parlementaire a notamment déposé des propositions de lois parmi lesquelles il en est une qui concerne le contrat collectif de travail et une autre qui a pour objet la création de l'œuvre nationale des loisirs du travailleur.

D'autre part, les organisations ouvrières et des sociologues de valeur préconisent ce qu'ils appellent le droit de regard du personnel occupé par l'industrie. L'actionariat ouvrier en est une des modalités envisagées. L'actionariat ouvrier possède dans le comte Renaud de Briey, président du cercle St-Capistran, un avocat qui plaide sa cause avec un talent auquel je me plais à rendre hommage et une persévérance digne d'admiration.

Le contrôle ouvrier se heurte à l'opposition patronale. Les chefs d'industrie qui portent la lourde charge des hautes directions craignent, non sans quelque raison, que dans l'état actuel des esprits, le regard qu'on voudrait plonger dans la gestion des entreprises serait fréquemment, non pas un regard de bienveillante collaboration, ni même simplement impartial, mais un regard troublé par les préjugés ou faussé par le parti-pris ; d'où le danger de discussions irritantes, de nature à compromettre l'autorité patronale qui est l'indispensable contrepartie de la responsabilité.

Avant de quitter le terrain de la loi et de la réglementation, il n'est pas sans intérêt de rappeler que la création du ministère de l'Industrie et du Travail ne date que du 25 mai 1895. Auparavant les questions d'ordre social ressortissaient au ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics, devenu, le 12 novembre 1894, le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, marquant ainsi la progression de la sollicitude gouvernementale à l'endroit des problèmes sociaux, à mesure que ces problèmes se posaient devant la conscience publique avec une force croissante et un caractère plus impérieux.

Hors des sphères législatives et réglementaires l'industrie se trouve devant un fait dominant qui est le développement continu, pour ne pas dire l'influence prépondérante de l'organisation syndicaliste ouvrière. Toutes les œuvres ouvrières, quelque différente que puisse être leur inspiration religieuse, philosophique ou politique, se greffent de plus en plus sur le tronc syndical. Le syndicat devient de plus en plus le centre où convergent toutes les aspirations et tous les espoirs de la classe ouvrière, et le foyer d'où partent toutes les impulsions pour le mouvement en faveur de la condition économique et sociale du monde ouvrier.

Nous avons insisté sur la nécessité pour les chefs d'industrie de se grouper étroitement en vue de la sauvegarde de leurs intérêts économiques ; il serait oiseux de dire que tout groupement patronal doit nécessairement contenir un élément social, en raison de l'importance de la collaboration ouvrière et, par conséquent, de l'importance non moins considérable des relations du groupement patronal et du groupement de la main-d'œuvre.

Des points de vue divergents sont ici en présence : la réduction du prix de revient avec le plus fort rendement de la production, tel est le premier souci de l'industrie ; le plus fort salaire avec la moindre prestation d'effort, telle est la première préoccupation de l'ouvrier ; le groupement des chefs d'entreprise vise surtout à la prospérité de l'industrie ; le groupement des ouvriers vise avant tout à l'amélioration du sort des travailleurs. Mais quoi qu'il en soit, et quelque divergentes que puissent être les préoccupations patronales et les préoccupations ouvrières, sous l'influence de l'intérêt immédiat ou de ce qui paraît tel, il ne reste pas moins qu'en fin de compte la prospérité de la main-d'œuvre est liée à la prospérité de l'industrie, comme la prospérité de l'industrie est liée à l'effet utile de la main-d'œuvre. La prospérité commune et inséparable est subordonnée à l'harmonie des relations.

Tout le monde sait d'ailleurs que l'organisation syndicale ouvrière est beaucoup plus développée et d'une solidarité beaucoup plus étroite

que l'organisation syndicale patronale. Cette situation s'explique notamment par la circonstance que les chefs d'entreprise, à côté d'intérêts communs, ont entre eux, pour gêner leur entente, l'obstacle de la concurrence que ne connaissent pas ou guère les ouvriers. Raison de plus pour les industriels de rompre avec les errements particularistes qui ne peuvent leur valoir qu'affaiblissement, infériorité et déception.

Un deuxième fait se pose devant l'industrie : c'est l'interdépendance économique internationale que développe incessamment la facilité des communications mondiales, et qui a pour conséquence la nécessité d'accords internationaux dans le domaine de l'industrie. Au premier plan de ceux-ci s'inscrit l'entente internationale sur le régime du travail, facteur capital de la concurrence entre pays de grande production industrielle, c'est-à-dire de grande utilisation de main-d'œuvre.

A l'intérieur, entente des dirigeants de l'industrie et de leurs ouvriers ou plutôt entre syndicats patronaux et syndicats travailleurs ; à l'extérieur, entente des pays industriels sur certaines bases essentielles de la production, notamment sur l'organisation du travail, telle est la double loi d'harmonie économique et sociale qui s'impose et s'imposera chaque jour davantage au monde de l'industrie, avec une force implacable défiant toute antipathie, toute récrimination et toute résistance.

Conclusion

Quel que soit le mérite de la législation, des institutions officielles et privées, et des œuvres sociales ayant pour objet la bonne entente des divers coopérateurs de l'activité industrielle, la connaissance du cœur humain et l'expérience de la vie s'accordent pour attester que nulle pacification vraie et profonde des rapports sociaux ne peut s'établir et durer, si un principe moral supérieur, reconnu et accepté comme tel par les parties en cause, n'impose sa maîtrise pacificatrice aux volontés et aux âmes, et ne les détermine à se soumettre à sa loi en toute sincérité d'adhésion et en toute loyauté de pratique. Il ne suffit pas d'un rapprochement de surface n'ayant d'autre vertu que celle d'une contrainte plus ou moins avérée ; tout au plus pourrait-il amener des trêves précaires, menacées de troubles fréquents par les fluctuations des intérêts et des passions. C'est ainsi qu'opèrent les arbitrages obligatoires : ils peuvent bien mettre fin à des conflits concrets, mais non aux désirs de revanche ; ils enlèvent à l'arbre une pomme de discorde, mais non la sève d'où naissent de nouveaux fruits.

Où donc trouvera-t-on ce facteur moral d'une force supérieure à celle de la passion, de l'amour-propre et de l'intérêt ?

A vingt-huit ans d'intervalle deux grands efforts ont été tentés pour offrir à l'humanité, avec le rameau d'olivier de la pacification sociale, le gage du bonheur et de la prospérité.

Le 15 mai 1891, le pape Léon XIII publia l'encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers ; le 28 juin 1919, les plénipotentiaires de vingt-huit Puissances signèrent le Traité de Versailles, dont la partie XIII est consacrée à l'organisation du Travail et en formule les principes généraux.

Si vous prenez la peine de mettre en regard la célèbre encyclique et l'œuvre des plénipotentiaires, vous reconnaîtrez aisément tout ce que Rome a inspiré à Versailles, et vous apercevrez tout de suite les points essentiels que Versailles a laissés pour compte à Rome.

Lisez attentivement d'abord l'encyclique, ensuite le préambule et l'exposé des principes de la partie XIII du Traité de Versailles, et cherchez dans ces derniers textes une idée que vous n'avez pas rencontrée dans le texte de Rome, vous ne trouverez rien dont l'encyclique du 15 mai ne vous ait offert la primeur.

Justice sociale, base de la paix universelle ; dignité du travail humain qui ne peut être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce ; misère et privations imméritées d'un grand nombre de travailleurs ; obligation de ne pas accabler l'ouvrier par un labeur excessif ou trop prolongé ; repos du dimanche ; respect du droit d'association en vue de tous objets non contraires aux lois ; légitimité d'un salaire suffisant pour assurer un niveau de vie convenable, tous ces articles du programme des plénipotentiaires de Versailles figurent déjà au programme de Léon XIII, de sorte que sur ces points fondamentaux le Traité se rencontre avec l'encyclique, ou, plus exactement, la reproduit.

Mais ce qui différencie de façon caractéristique et profonde les deux

documents, c'est que l'œuvre de Versailles présente des lacunes graves, de nature à fausser la notion même de la justice sociale, et par conséquent, à compromettre l'avènement de la paix, puisque c'est précisément cette justice, qu'avec raison d'ailleurs, les plénipotentiaires assignent comme base à la pacification du monde.

Le programme social des plénipotentiaires de Versailles peut se ramener à cinq points : la paix universelle comme but, la satisfaction des griefs ouvriers comme moyen, la réglementation des conditions du travail comme méthode, le bureau international du Travail comme organe d'exécution, l'organisation d'un corps d'inspecteurs comme garantie de réalisation.

Nulle trace de réciprocité d'obligations et de droits pour l'ouvrier et le patron ; nulle allusion à l'entente libre, spontane et cordiale des parties en présence ; nulle affirmation d'un critère supérieur et commun de justice et de concorde ; nulle mention d'une autorité qualifiée pour définir les devoirs mutuels, les dicter aux consciences et les sanctionner !

Que les plénipotentiaires aient passé sous silence le principe de la réciprocité des devoirs et des droits, il est permis de s'en étonner, car le sens juridique le plus élémentaire suffit pour en saisir la nécessité, et pour s'insurger contre la conception qui transforme un contrat d'essence synallagmatique comme le contrat de travail, en titre unilatéral de droits au profit d'une des parties et à charge de l'autre sans aucune stipulation compensatoire. Mais qu'ils n'aient parlé ni d'entente foncièrement amicale, ni de loi supérieure de rapprochement, ni d'autorité compétente pour formuler les devoirs sociaux et attirée pour en exiger l'accomplissement ; que surtout ils n'aient parlé de rien de pareil qui fût nanti d'une envergure mondiale et pourvu d'une sphère de compétence sans frontières, et qui, en outre, eût la prétention de régenter le for intérieur sans se contenter de la soumission externe, il ne faut nullement en être surpris, car ils ont systématiquement ignoré la seule puissance du monde tenant d'une investiture supra-terrestre un magistère universel de doctrine, de morale et d'autorité.

Dans l'Encyclique *Rerum Novarum* on ne relève pas de lacunes analogues à celles du Traité de Versailles. Avant d'expliquer où se trouve le remède au malaise social, l'Encyclique revendique pour le Pape le droit de traiter ce sujet et affirme l'absolue nécessité de son intervention : « La question qui s'agit, écrit Léon XIII, est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Puis il continue : « Assurément une affaire de cette gravité demande encore à d'autres leur part d'activité et d'efforts ; Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Église. L'Église, en effet, puise dans l'Évangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir en lui enlevant son âpreté et son aigreur ; l'Église ne se contente pas d'instruire les esprits mais s'efforce de régir par ses préceptes la vie et la conduite de chacun ; Elle tend, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, à anclier les sort des prolétaires ; Elle désire ardemment que toutes les classes sociales associent leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; Elle estime enfin que les lois et l'autorité publique doivent, d'ailleurs avec mesure et sagesse, apporter à cette solution leur part de concours ».

Après cela l'Encyclique formule le code magistral et complet où les pouvoirs publics et les particuliers, les patrons et les ouvriers, les riches et les pauvres trouvent tracés de main de maître, les devoirs respectifs qui leur incombent dans l'économie de l'ordre social chrétien, seul capable d'assurer à l'humanité la paix et le bonheur.

On dira que si les plénipotentiaires de Versailles, dans la partie du Traité qui concerne l'organisation internationale du travail n'ont même pas fait allusion à l'Encyclique *Rerum Novarum*, à son auteur, et à son programme, c'est par le motif que les nations qu'ils représentaient n'étaient unanimes à reconnaître, ni au Pape, ni à l'Église catholique, l'autorité souveraine dont ils se réclament pour dicter au monde les lois de l'harmonie sociale.

On ajoutera peut-être que les enseignements de Léon XIII adressés, par l'intermédiaire de l'Épiscopat, aux fidèles de tous les pays, sont loin d'avoir obtenu, du moins en fait, l'adhésion universelle de ceux qui font profession de vénérer dans le Pape le législateur des âmes et l'arbitre des consciences.

Tout cela est vrai et, précisément, cette méconnaissance par principe chez les uns, cette mollesse pratique chez d'autres, l'insouciance

frivole chez un grand nombre, c'est la grande pitié de notre temps, et c'est la cause pourquoi notre époque agitée ne parvient à trouver son axe, son régulateur, son équilibre, ni dans le domaine politique, ni dans le domaine moral, ni dans le domaine social.

Mais tous les chemins mènent à Rome, donc aussi les durs chemins de l'épreuve, de l'angoisse et de la déception. Plût au ciel que les étapes ne soient ni trop nombreuses, ni trop pénibles, et que l'Étoile conduite enfin le pèlerinage de l'humanité jusqu'au foyer divin de la vraie lumière et du véritable amour, où avec le royaume de Dieu et sa justice, tout le reste sera donné par surcroît !

COOREMAN,
Ministre d'Etat
Directeur de la Société Générale.



Réponse à l'enquête sur l'esprit de la jeunesse belge

La jeunesse belge contemporaine se présente-t-elle sous des aspects différents de celles qui l'ont précédée ? Assurément, ses caractéristiques essentielles n'ont point changé. La confiance, son plus précieux apanage, lui est sans doute resté.

Seule la vieillesse est sceptique, car son avenir est derrière elle, et elle en contemple avec amertume les débris et les ruines. Jeune, on espère beaucoup parce qu'on ignore tout et que les feux brillants de l'imagination colorent la réalité qui se lève lentement.

Nous nous préoccupons beaucoup de ses opinions politiques et philosophiques. Deux choses me paraissent certaines. La première, c'est que chez les plus généreux, les plus doués, la vie du cœur l'emporte sur celle de l'esprit. Et, à tout prendre, je souhaiterais davantage une jeunesse sensible plutôt qu'intelligente. De ma génération, au collège et à l'Université, les meilleurs étaient encore dans le rêve. Il est vrai, et ici nous notons une différence, que nous procédions encore du symbolisme. Baudelaire, Mallarmé, Verlaine, étaient encore très proches de nous. Les douces chansons du pauvre Lélian nous étaient familières et les plus raffinés se plongeaient dans la mélancolie de Jules Lafargue. La nécessité de l'action, la grandeur qui lui fut restituée par la guerre, ont fait tort à l'école symboliste à son déclin. La culture classique, assise sur des bases éternelles, a seule pu résister à cette terrible épreuve. Il me semble que la jeunesse actuelle est moins imprégnée de littérature. Elle est davantage « réaliste ». Les jeunes gens qui ont non seulement vécu la guerre, mais qui l'ont faite, nous apparaissent étonnamment mûris, clairs, énergiques, débarrassés des incertitudes sentimentales, et donnant leur pleine valeur aux vertus sociales : art de conduire les hommes, de faire face au danger, d'accepter stoïquement les inégalités, voire les injustices sociales. Cette jeunesse-là est malheureusement une minorité. L'autre, qui a souffert différemment, n'en a pas moins été mise en contact plus direct avec les difficultés de la vie. Elle en a acquis aussi un sens plus aigu *du struggle for life*.

Deuxièmement, au point de vue politique, la fatalité héréditaire qui pèse sur les enfants belges et qui les empêche de marquer une évolution, ne se relâche qu'avec peine. Par une certaine étroitesse de nos mœurs, un goût profond du conservatisme, le nourrisson est frappé dans son berceau d'une tare originelle.

Le Belge vient au monde sous un signe politique. Il naît catholique, libéral ou socialiste. Les trois grands partis historiques, ainsi que se délectent à dire les parlementaires routiniers, se reproduisent eux-mêmes. Le jeune homme qui se sépare du parti auquel appartient son père, est un renégat, un traître. Si sincère soit-il, on l'accusera de duplicité, et on attribuera ses convictions nouvelles au calcul le plus bas. C'est une conséquence inéluctable de la vie de famille, de l'existence tribale que nous menons traditionnellement. La notion de la cité n'existait point avant la guerre, absorbée entièrement par l'égoïsme familial. Sous ce rapport pourtant, une grande amélioration s'est dessinée. L'intérêt collectif est enfin, sous la dure pression des événements, apparu aux jeunes citoyens. S'ils ne réussissent pas encore à se dégager nettement de l'étrange, de l'absurde fatalité héréditaire en matière politique, ils ont cessé de se regarder en ennemis, de se considérer les uns les autres comme d'espèces différentes destinées à s'entre-dévorier. La fraternité des tranchées succédant à celle de l'école et du service militaire, fait de tous les Français des citoyens unis, attachés à la défense du patrimoine collectif de culture et de civilisation, malgré de violentes luttes de politique intérieure. Ces dernières, en effet, restent enfermées dans des milieux spéciaux tels que le Palais-Bourbon ou les salles de rédaction de certains journaux, mais la pensée et la volonté du pays restent dominatrices malgré ces apparents déchirements. L'école et la caserne, fondements de la Cité, n'avaient point exercé sur la jeunesse belge d'avant-guerre leur forte emprise. De là son manque d'unité, la cassure des familles, des groupes, des coteries. Elle en comprend, elle en doit comprendre aujourd'hui l'horrible mesquinerie. Sa poussée irrésistible doit renverser l'obstination des mauvais berges.

Pour beaucoup d'hommes politiques, la guerre n'a été qu'une parenthèse, comme le disait, peu de temps avant de mourir, M. Charles Woeste. Elle a été, heureusement pour les jeunes, un grand enseignement.

Dans l'édifice vermoulu du sectarisme, les plantes qui croissent finiront par disjoindre les vieilles pierres. Mon bon ami Alfred Poizat, poète et critique profond, ami de notre pays et le connaissant bien, écrivait un jour que la Belgique d'avant la guerre n'était qu'un syndicat d'agriculteurs et d'industriels. Il lui manquait ce souvenir des souffrances communes et ces aspirations collectives qui font véritablement une patrie.

La jeunesse d'aujourd'hui, consciente de ses devoirs comme de sa force, donnera à ce pays l'âme qui lui faisait défaut.

EDOUARD HUYSMANS,

Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles,

Directeur de « L'Horizon ».



L'Église russe et les Soviets

Il y a actuellement un peu plus d'un an qu'un groupe de mauvais — de très mauvais — prêtres se rendait à Moscou auprès du Patriarche russe Tichon et lui demandait de démissionner, après avoir énoncé à son adresse une série de griefs, dont le principal avait trait à son activité soi-disant « contre-révolutionnaire ». Le patriarche obtempéra, en partie tout au moins, au désir que ces prêtres lui exprimaient, lorsqu'on se fut bien attaché à lui faire croire qu'en restant au pouvoir, il empêchait une atténuation de peine pour onze prêtres et laïcs condamnés à mort pour s'être, conformément aux prescriptions patriarcales, opposés à ce que les autorités soviétistes missent la main sur les vases sacrés soi-disant au profit des « affamés ». Le patriarche se retira donc des affaires en confiant la gestion de l'Église russe à Mgr Agathangel, métropolite de Yaroslavl, en premier lieu, à Mgr Benjamin, métropolite de Pétrograd, en second. (Ajoutons qu'en procédant de la sorte, il ne sauva en fin de compte que six vies humaines sur les onze.)

Mais le métropolite Agathangel fut empêché par les autorités bolchévistes de se rendre à Moscou, et peu après exilé — dans la province de Kazan d'abord, en Sibirie ensuite. Mgr Benjamin, traduit devant les « tribunaux » de Pétrograd pour activité « contre-révolutionnaire », était condamné à mort et fusillé au milieu d'une indifférence révoltante — ceci pour l'Europe — et d'une passivité scandaleuse — ceci est pour la Russie.

Entretiens, avec l'aide et l'appui des Soviets, le *W. Ts. Ou.* s'installait au pouvoir dans l'Église russe. Ces hiéroglyphes signifiaient — selon la mode soviétiste — « Administration ecclésiastique suprême », « *Wysschee Tserkhovnoe Oupravlenié* ». Deux évêques : Antonin, ancien évêque de Narva, puis de Wladikavkaz (« une tête folle » — quel euphémisme ! — disait dernièrement à son sujet M. l'archiprêtre Izwolsky qui le connaît bien à M. l'abbé d'Herbigny) et Léonide, doublés de quelques prêtres, dont l'archiprêtre Krasnitsky en tête, et d'un laïc, formaient ce *W. Ts. Ou.* Leurs tendances à tous n'étaient pas douteuses. Nous disions à ce propos ici même l'an dernier :

« Ce qui est grave, très grave même, c'est que la bande qui gère l'Église russe à l'heure actuelle, semble bien décidée à avoir hienôt à sa disposition un épiscopat nouveau, malléable, prêt à toutes les besognes. On éloigne les évêques récalcitrants ; on nomme à leur place des hommes à tout faire... Il y a de cela quelques semaines, un prêtre du nom de Nicolas Fedotoff a été sacré évêque... par huit évêques, dont Mgr Antonin. Combien y en aura-t-il demain ? (*Revue catholique des Idées et des Faits*, 1922, n° 2, page 11.)

Le *W. Ts. Ou.* se mit de suite à la « besogne ». Tous les prélats qui ne voulaient pas le reconnaître — il y en eut un nombre respectable — furent mis à la retraite. Plusieurs sortirent en prison. Parmi les adhésions que le *W. Ts. Ou.* recueillit, certaines purent à bon droit étonner : telle fut celle de Mgr Serge, métropolite de Wladimir, ancien archevêque de Finlande, théologien éminent. (Ce prélat paraît avoir changé d'attitude depuis.) D'autres adhésions étonnent moins : exemple, celle de Mgr E. dokime, archevêque de Nijni-Novgorod, actuellement métropolite d'Odessa. Ce prélat qui avait — a-t-il déclaré lui-même — reconnu par écrit le gouvernement des Soviets dès la fin de 1918, ne publiait-il pas en mai 1922 une « Lettre ouverte » où il invitait tous, prêtres et laïcs, à se ranger sous la bannière des Soviets, en déclarant que jamais son diocèse n'avait joui d'une paix religieuse pareille « à celle des quatre années précédentes » ? Il déclarait aussi tenir « sans crainte » (je vous crois, Monseigneur !) « les journées d'octobre » (c'est à dire l'avènement des bolchéviques au pouvoir) ; et en août 1922, à Moscou, au Congrès dit de l'Église Vivante, il s'écriait : « Ce n'est pas une vile flatterie que je vais émettre » (en êtes-vous bien sûr, Monseigneur ?), « c'est la pure vérité, quand je dirai que sous le régime soviétique l'Église de Russie pourra jouir d'une liberté comme elle n'en a jamais connue sous le tsarisme »...

Aidés puissamment par le gouvernement bolchéviste, qui, tout en proclamant ouvertement qu'il faisait la guerre à toute religion, comprenait le profit qu'il pouvait tirer de pareils hommes, ceux du *W. Ts. Ou.* ont, au cours de l'année qui s'est écoulée depuis mai 1922, tant et si bien travaillé, que les Soviets ont actuellement sous la main un bataillon de prélats (quarante-six au minimum) prêts — c'est le cas de le dire et on va le voir — à toutes les besognes.

Depuis sa retraite, le Patriarche avait été enfermé au couvent Donskoï à Moscou. Sa santé paraît avoir été fortement ébranlée. Elle aurait pu l'être à moins. Ces géoliers lui laissent — ou lui laissent encore dernièrement — faire le tour des murs du couvent. Veut-il bénir les groupes qui se pressent au pied des murs, il doit au préalable — me dit-on — demander l'autorisation de l'agent de la *Tchéka*, qui le suit revolver au poing. Les « fidèles » s'inclinent doublement, — je suppose — en conséquence, puis s'en vont en gémissant chez eux... Pauvre, pauvre Russie...

Pendant longtemps les Soviétiques n'avaient pas osé toucher au patriarche. Ils le croyaient sans doute efficacement protégé par l'amour et la « piété » populaires. La désorganisation de l'Église dut être pour eux un stimulant puissant. Et quand ils virent que cette « piété » — dont l'an passé le Prince Troubetzkoï est venu peindre les beautés aux catholiques belges — laissait tout faire et tolérait toutes les ignominies, ils s'enhardirent. Mgr Benjamin fusillé, pourquoi pas Mgr Tychon ? Le patriarche valait bien comme contre-révolutionnaire le métropolitain. D'où « procès » en perspective.

Celui qui a coûté la vie à Mgr Budkiewicz et la liberté à Mgr Cieplak a dû définitivement ouvrir les yeux à l'opinion européenne et spécialement catholique sur ce qu'est la « justice » bolchéviste. Aussi comprend-on les terribles appréhensions qui soulève pareille perspective en ce qui concerne le Patriarche. Des tentatives diverses ont déjà été faites, et le seront encore pour arrêter le bras du bourreau rouge et sauver un vénérable vieillard. Réussiront-elles, ces tentatives ? C'est le secret de demain. Mais là n'est pas la question pour le moment.

Retiré des affaires, à demi incarcéré, Mgr Tychon restait pourtant patriarche. Et cette circonstance n'était pas sans gêner quelque peu ses tortionnaires. Mais le *W. Ts. Ou.* et les prélats à sa dévotion firent consciencieusement tout pour les tirer d'embarras.

« Vous voulez régler son compte à Tychon ? » a dû dire à Lénine ou à Dzerjinsky un Antonin ou un Fydokime quelconque. « Laissez-nous faire. Vous pouvez le fusiller comme patriarche, c'est entendu, et les « porte-Dieu » (1) ne bougeront pas plus que pour Benjamin et tant d'autres. Mais avouez, camarade, que si nous en refaisons un Vassili-Ivanovitch Bélavine (nom que portait Mgr Tychon avant son ordination), la chose sera beaucoup plus facile. Laissez-nous faire. Laissez-nous convoquer un Concile à notre convenance, et nous vous garantissons que vous, gouvernement des Soviétiques, n'aurez qu'à vous en féliciter. Par la même occasion l'Église russe vous assurera officiellement de tout son dévouement et — si vous le voulez — appellera sur vous les bénédictions célestes. Vous n'en avez pas besoin, dites-vous ? C'est bon ; on s'en passera. Mais croyez-moi : laissez-nous, les gens d'Église, agir dans l'affaire Bélavine-Tychon comme nous l'entendons. N'oubliez pas aussi qu'il y a l'étranger qu'il ne faut pas trop froisser. Depuis le procès Budkiewicz surtout... »

Voilà ce qui a dû se chuchoter au Kremlin ou ailleurs. Le procès du Patriarche déjà fixé au 15 avril, puis remis à une autre date, fut encore une fois ajourné *sine die*. Et le Concile (530 membres dont près de 380 présents) s'assemblait le 29 avril dans la magnifique église du « Christ-Sauveur » à Moscou, celle même qui avait vu, en novembre 1917, alors que le canon grondait dans les rues, l'élection par un autre Concile de Mgr Tychon, métropolitain de Moscou, ancien archevêque de Wilna, ancien archevêque de Yaroslavl, ancien évêque des Îles Aléoutiennes (États-Unis), comme patriarche de toutes les Russies, après un intervalle de deux cent dix-sept années.

* * *

La convocation du Concile de 1923 avait été précédée d'une campagne électorale *sui generis*. Dans tous les diocèses avaient eu lieu des « assemblées diocésaines » du clergé et à ces assemblées on faisait voter aux prêtres des ordres du jour accablants pour... leur Patriarche promu « contre-révolutionnaire » des plus dangereux et responsable — à cause de son attitude à l'égard des Soviétiques et de leurs décrets — de tout le sang versé et de tous les malheurs qui s'étaient abattus sur l'Église russe ! Les « administrations ecclésiastiques » de province faisaient chorus. Spectacle écœurant entre tous. La peur explique et

(1) Terme appliqué par Th. Dostoïevsky au peuple russe. Hélas ! c'est avec une ironie amère que nous, les émigrés, l'employons aujourd'hui...

excuse bien des choses. Pourtant peut-elle tout excuser ? Mais passons. En sécurité moi-même, j'hésite à être impitoyable pour ceux qui ont toujours l'affreuse épée de Damoclès soviétique suspendue au-dessus de leur tête ; mais pourtant la soutane n'obligerait-elle plus à rien ?

Il est juste, du reste, de constater que des résistances se sont produites plus d'une fois. A la réunion diocésaine de Moscou notamment (comptant plus de 250 prêtres), il s'en est trouvé près de cinquante qui n'ont pas voulu se prêter à l'odieuse comédie et ont préféré quitter la salle. Le reste a voté un ordre du jour accablant pour Mgr Tychon. Saluons ces cinquante — ou plutôt ces quarante-sept — : ce sont de véritables héros. Qui sait ce qui leur est advenu depuis ?

De toutes façons voilà le Concile réuni. Il compte — je l'ai dit — près de 380 membres présents, dont quarante-deux archevêques et évêques et quatre métropolitains. La majorité des prélats sont des nouveaux-venus. On ne se doute que trop des pourparlers plus ou moins inavouables qui ont précédé ou accompagné leur nomination. Beaucoup n'ont dû l'acheter que moyennant les promesses et engagements les plus dégradants. Et ces promesses ils vont les tenir.

Les partisans du Patriarche sont absents du Concile. Les mesures dans ce sens ont été bien prises. Du reste, le journal *Isvestia* — journal officiel — ne s'est pas gêné pour déclarer qu'au Concile ne seraient pas admis « les Tychoniens ». Il dut pourtant s'en glisser quelques-uns — des « Tychoniens » honteux. En revanche, les tendances nouvelles sont abondamment représentées. Voici ceux qui incarnent l'« Église Vivante » — en majorité celle-là — l'archiprêtre Krasnitsky en tête. Celui-ci est depuis longtemps dans le camp pro-soviétique ; lorsque l'armée de Youdénitch s'avancait contre Petrograd, cet archiprêtre ne marchait-il pas à sa rencontre à la tête d'un détachement de soldats rouges, un crucifix à la main ? Il a donc fait ses preuves... Il est vrai qu'autrefois il était plus ou moins inféodé à l'« Union du Peuple Russe » (organisation ultra-réactionnaire) et se distinguait spécialement par son antisémitisme. Qu'importe après tout ?...

Voici le groupe dit de la « Renaissance Ecclésiastique », présidé par Mgr Antonin — aujourd'hui métropolitain de Moscou — en personne. En voici un autre que dirige l'archiprêtre Alexandre Wvedensky, orateur disert et apparemment carriériste sans vergogne ; son attitude lors du procès de Mgr Benjamin a été particulièrement révoltante (il a été lacré archevêque le 5 mai). Il y a d'autres groupes encore ; l'un, dit de l'« Église des Travailleurs », proclame que « les exploités » ne peuvent faire partie de l'Église et préconise l'organisation près des locaux réservés au culte de... laboratoires biologiques et stations météorologiques... Tous ces groupements sont plus ou moins en discordance l'un avec l'autre ; les uns sont à tendances plus radicales, les autres moins ; tous semblent cependant avoir un trait en commun ; ils ne demandent qu'à faire leur cour aux Soviétiques d'abord, à piétiner leur patriarche ensuite.

Le Concile s'ouvre, comme je l'ai dit, le 29 avril. Il est exclusivement russe ; les églises orthodoxes des pays qui se sont séparés de la Russie, ne sont pas représentées (pas plus, cela va sans dire, que la fraction de l'Église russe qui a « émigré »), les patriarches d'Orient se sont aussi abstenus ; Mélétios IV, patriarche de Constantinople, a même fait prévenir les prélats russes par son organe officiel qu'il leur recommandait de s'abstenir, « toute l'orthodoxie » considérant le Patriarche comme un confesseur (« *homologes* ») de la Foi. En revanche, l'Église méthodiste d'Amérique est représentée par le « Bishop » Edward Blake : quatre « bishops » étaient partis pour la Russie ; un seul a pu arriver jusqu'à Moscou. On est heureux de pouvoir dire que ce Blake a fini par être désavoué par son Église, tant son attitude devant le Concile a paru déplacée, pour ne pas dire suspecte.

Le 1^{er} mai, le glorieux 1^{er} mai prolétarien, est fêté à Moscou la Rouge par des processions et des manifestations innombrables et tumultueuses. On promène par les rues de la ville une auto surmontée de deux gibets auxquels pendent « Poincaré » et « Mussolini » ; un orateur a soin d'expliquer au public qu'un jour viendra où le prolétariat mondial se chargera de remplacer les effigies par les originaux... On promène aussi une autre auto, surmontée d'une petite église ; un soi-disant prêtre (en réalité un membre de l'ignoble *Komsomol* — « Union de la Jeunesse Communiste » — déguisé), se tient devant et prêché ; un moujik fait mine de l'écouter, puis soudain tombe dessus à bras raccourcis ; le « prêtre » de se jeter par terre en faisant son *mea culpa* ; puis on enlève la croix de la petite église et on la remplace par le drapeau rouge à grand renfort d'orchestre. Ailleurs, à des coins de rue, des orateurs versent des torrents d'immondices sur le malheureux Patriarche — et demandent sa tête !

Tout cela ne semble guère troubler la sérénité d'âme des « Pères » du Concile ; et dès le surlendemain, ce dernier adopte à l'unanimité moins une voix (et cinq abstentions) une décision déjà prise la veille par quarante-six évêques membres du Concile, et en vertu de laquelle Mgr Tychon, nouvel Arsène Matsévitch (1), est déposé, dégradé et déclaré *laïc*, comme coupable d'avoir abusé de sa haute autorité pour tâcher de renverser l'ordre politique et social établi.

Et dans un ordre du jour adopté par le Concile aussitôt après, le Patriarche accusé d'être le « serviteur de la contre-révolution » et le « porte-drapeau de tous les adversaires du pouvoir soviétique » est déclaré « infidèle aux commandements véritables du Christ et traître à l'Église ». En revanche, « c'est dans le pouvoir soviétique seul que le Concile voit un chef mondial luttant pour la fraternité, l'égalité et la paix ». Il proclame plus loin que les Soviets « ne persécutent point l'Église ; au contraire, seuls dans le monde entier, ils aspirent à réaliser le Royaume de Dieu sur la terre ». Il exprime également ses regrets de ce que ce pouvoir ait été anathématisé naguère par certains ; déclare ces anathèmes nuls ; blâme de toute son autorité la « contre-révolution » tant Russe que mondiale ; adjure tous les vrais croyants de renoncer à se servir de l'Église dans un but politique... et de servir loyalement l'état soviétique ! Il déclare en passant le « capitalisme » péché mortel et estime que le devoir de tout bon chrétien est de le combattre ; etc. Enfin il supprime le patriarcat comme institution « contre-révolutionnaire ».

Coincidence bizarre, notons-le en passant : En 1721 le patriarcat russe était supprimé une première fois par celui qu'un illustre prélat russe qualifiait naguère en ma présence de « le premier des bolchéviks » : Pierre-le-Grand. En 1923 les vrais bolchéviks font de même. Le patriarcat gênait Wladimir-Ilitch Oulianoff (Lénine), comme il gênait jadis Pierre-Alexévitch Romanoff. Ironie de l'Histoire.

Le Patriarche avait été condamné sans avoir été entendu. Et quelques jours après, une délégation spéciale du Concile ayant à sa tête le

(1) Voir la *Revue catholique des Idées et des Faits*, 1922, n° 26, p. 10. Je profite de l'occasion pour rectifier une « coquille » : je ne l'ai jamais qualifié de « pieux » mais bien d'« altier » « prélat de naguère ».

métropolitaine de Sibérie, Pierre, allait lui notifier la sentence dans sa prison — car, virtuellement, il est emprisonné. Tout fait croire que le prélat n'a pas reconnu le bien-fondé de cette sentence presque unique dans l'histoire par sa bassesse. Il en a, il est vrai, « accusé réception », mais en signant : « Tychon, Patriarche de toutes les Russies ».

Abreuvé de dégoût, ayant pu comme personne apprécier dans toute sa « beauté » l'ignominie humaine, puisse le noble vieillard, jusqu'au bout, ne pas faillir et arriver à la fin de son terrible et interminable Calvaire sans faiblesse ! Tout fait croire que les forces morales, qui sont chez lui très grandes, ne feront pas défaut à Mgr Tychon...

La question du patriarcat « réglée », ainsi qu'on l'a vu, le Concile s'est occupé d'autre chose. Il a voté l'introduction du calendrier grégorien. Il a admis les prêtres mariés à l'épiscopat. Il a — oh ! surprise — autorisé, avec des restrictions, il est vrai, le culte des reliques. Mais tout cela ne nous intéresse pas pour le moment (1).

Il s'est séparé le 9 mai, après un service d'actions de grâces solennelles au cours duquel des prières de « longue vie » ont été pieusement et avec onction dites à l'intention des Soviets... Il va de nouveau s'assembler en automne.

D'ici là on continuera à « soviétiser » ce qui reste encore à « soviétiser » dans l'Église russe, — tout au moins dans l'Église russe de Russie (2).

Comte PEROVSKY.

(1) En revanche, voici qui pourra intéresser les lecteurs catholiques : Au cours d'une des premières séances du Concile, l'archiprêtre Wvedensky (actuellement archevêque) avait, au nom de plusieurs groupes, déposé un projet de motion protestant contre les agissements de Mgr Dionysius, métropolitain orthodoxe de Varsovie et de Pologne, coupable de négocier avec le Saint-Siège et de lui livrer l'Église orthodoxe en Pologne... Que dire de cette sollicitude de la part d'écclesiastiques tarés (et dont plusieurs ont été excommuniés naguère par l'autorité légitime) qui font tout pour prostituer leur propre Église au pouvoir le plus antireligieux, le plus tyrannique et le plus odieux que la terre ait jamais porté ?... Au moment où j'écris, j'ignore encore le sort de cette motion.

(2) La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Le relèvement des finances

par l'abaissement des mœurs

Il est trois portes à cet antre
L'espoir, l'infamie et la mort.
C'est par la première qu'on entre ;
C'est par les deux autres qu'on sort.

Il est donc vrai que nos parlementaires se proposent de collaborer à la restauration économique et morale du pays en rétablissant à Ostende, reine des plages, à Spa, cité des bobelins, les jeux de hasard si justement et si absolument pros crits par l'article 305 du Code pénal et l'excellente loi du 24 novembre 1902. J'ai peine à croire cependant qu'il se rencontre sur la basane législative un seul représentant, sain d'esprit, qui ne soit convaincu profondément de l'immoralité flagrante du fonctionnement des jeux et de leur odieuse exploitation.

Ouvrir un tripot, c'est creuser le gouffre de perdition, où s'ombrent

avec les fortunes et les patrimoines le bonheur et l'avenir des familles, le gouffre du suicide où le désespoir a jeté tant de déçavés.

Ouvrir un tripot, c'est allumer un foyer de corruption par l'appel des sirènes provocatrices, par la pullulation environnante des lieux de débauche, bars, maisons louches, débits clandestins de stupéfiants.

Ouvrir un tripot c'est ouvrir une source intarissable de larmes, d'infortunes et de deuils aux innocentes victimes de ces dilapidations criminelles, de toutes les hontes et de tous les malheurs qui sont le cortège obligé du vice.

Là-dessus, accord parfait des tous les honnêtes gens, accord parfait, j'imagine, de tous nos « honorables » qui sont, par définition, la fleur des honnêtes gens.

De là est sortie la loi du 24 octobre 1902. Précisant et accentuant l'article 305 du Code Pénal, encore précisée et accentuée elle-même par une jurisprudence invariable, cette loi tutélaire, déjouant toutes les arguties, éclaircissant toutes les obscurités, coupant court à tous les faux-fuyants d'une casuistique intéressée et chicanière, proscriit de la façon la plus absolue toutes les formes de l'exploitation des jeux, frappe le tenancier des pénalités les plus graves, voire de l'emprisonnement. Elle est sans pitié pour celui qui sans l'excuse de la passion, froidement, méthodiquement, dresse ses embûches aux dupes de sa cupidité, pour celui qu'on a justement comparé à l'araignée venimeuse,

tapie derrière un réseau savamment tissé et tendu au bon endroit, qui attend les mouchérons, les attire, les happe et les suce jusqu'à la dernière goutte de sang.

A cette loi qui fut une victoire chèrement disputée de l'ordre social contre les puissances d'argent, tous les honnêtes gens ont applaudi, seuls ont renoncé les aigrefins et les gouapes. A l'application de cette loi par la sereine et impassible persévérance des tribunaux et des cours sous l'approbation de la Cour de cassation, tous les honnêtes gens n'ont cessé d'applaudir. Or, voici que, par un étrange revirement, en conformité avec le vœu émis par le Sénat en 1921, il s'agit de faire une large brèche dans ce solide rempart, dans cette œuvre législative protectrice des bonnes mœurs. La Chambre saisie d'un projet de loi qui rapporte l'interdiction pour Ostende et Spa semble disposée à le voter, les Sections l'ont adopté par 49 voix contre 41 et 3 abstentions. La droite, dit-on, est divisée et vacillante.

C'est le noble souci des finances publiques en détresse qui étirent le cœur des députés partisans de la levée de l'interdit des jeux. Ils entendent par l'établissement de taxes énormes, par des prélèvements sur le produit brut des recettes échelonnés depuis 30 jusqu'à 55 pour cent, faire couler le Pactole dans le trésor de l'Etat, d'où les flots d'or se déverseraient, au niveau de 60 pour cent, dans un *Fonds balnéaire*, destiné à l'arrosage des Communes dites balnéaires, des caisses des invalides de guerre et des pensionnés de l'Etat, d'œuvres diverses d'hygiène et d'intérêt social.

Pas dégoûtés du tout, ces Messieurs, ils sont d'avis que l'argent n'a pas d'odeur et il ne leur répugne pas de le ramasser dans la pourriture sociale. Ils estiment, en vertu d'un principe qui leur est propre, que le bon usage de l'impôt en purifie la source. Apparemment, ils ne s'arrêteront pas en si bonne voie, ils découvriront une veine à exploiter par l'Etat dans les profits des faux-monnaieurs, des usuriers, des recéleurs, des proxénètes, ils ne rougiront pas de demander aux maisons de tolérance un appoint pour boucler les budgets. Est-ce que un journal, catholique, hélas ! ne se scandalisait pas naguère que seuls les bénéficiaires tirés du jeu échappent chez nous aux prises du fisc ? Dépouillé de scrupule, cet honnête Belge ne comprenait pas que dans la vertueuse Belgique, le régime fiscal s'abstienne de battre monnaie là-dessus, que, le cas échéant, le parquet poursuive les bénéficiaires, que le juge les condamne à l'amende, à la confiscation des enjeux, à l'emprisonnement.

Eh bien ! oui, ce fut jusqu'à présent l'honneur de l'Etat chez nous, de garder les mains nettes, de repousser pareilles aubaines qu'il ne pourrait accepter pour n'importe quelles honorables destinations sans qu'il s'encaillât avec les exploitateurs de brellans en partageant leurs gains déshonnêtes.

Étranges législateurs qui, renversant la hiérarchie des fins, prennent l'impôt comme but, alors qu'il n'est qu'un moyen destiné à maintenir l'Etat et par l'Etat le bien public, matériel et moral. Étranges législateurs, qui font servir l'impôt au préjudice de l'intérêt social qu'il doit précisément contribuer à sauvegarder !

* * *

Mais voici le cheval de bataille de nos honorables. La loi de 1902 est cyniquement violée, elle a fait faillite. Qu'à la loi inopérante subviene la taxation des jeux pour Ostende et Spa ! Les magistrats sont frappés d'impuissance. Qu'ils passent la main aux agents fiscaux, autrement actifs et perspicaces ! On connaîtra la vraie répression par la réglementation lucrative. On possédera enfin dans les contrôleurs de recettes et les surveillants les vrais redresseurs des mœurs !

Une contre-vérité et un paralogsme.

La justice à quia devant les croupiers ! Quelle mauvaise plaisanterie ! La loi de 1902 claire, précise, catégorique l'a munie d'armes bien affilées, tribunaux et cours condamnant sans broncher les délinquants, les parquets poursuivent, le ministre de la Justice, surtout, quand il s'appellait M. Vandervelde, les y incite avec énergie. Magistrats debout et assis n'ont pas à recevoir des agents fiscaux des leçons de clairvoyance et d'activité.

Mais le fait est patent, dit-on, les délits de jeux foisonnent, les tripots se sont multipliés, fréquentés par des Belges, on y joue même sur parole et encore plus que sur argent comptant. La loi est tournée, éludée, ouvre la voie à des abus. Donc... il faut l'abolir. Effarante logique. La répression est insuffisante, donc il faut la renforcer, non pas, mais la remplacer par la tolérance ! Et quoi, devant l'accroissement de la

criminalité sur l'une ou l'autre espèce du domaine pénal, vois avec violence, assassins, que concluez-vous ? Dénoncez-vous la faille du Code, demandez-vous l'abrogation ou la misigation des lois répressives, ou bien réclamez-vous une police plus sévère, des poursuites plus énergiques, des sentences plus efficaces ?

La question des jeux ne peut être autrement traitée. Si, comme vous l'affirmez, la loi de 1902 parfaite en soi, adéquate au but, est éternée par la faiblesse ou l'inertie des pouvoirs judiciaires — c'est un point à élucider — exigez donc qu'on secoue leur torpeur, qu'on excite leur vigilance, que les limiers traquent de repaire en repaire les exploitants prompts à lever le pied, que les magistrats ne laissent pas se rouiller au fourreau le glaive de la justice, qu'ils n'hésitent pas à prononcer plus souvent la peine de l'emprisonnement et force restera à l'honnêteté publique, la question des jeux sera bientôt résolue !

* * *

N'accusez pas d'ailleurs les « honorables » signataires du projet de loi de visées basement utilitaires. Plus haute est leur ambition. Ils se flattent de mieux réussir à refouler la passion du jeu par le régime de la tolérance et de la taxation que par l'interdiction absolue. Ils canaliseront le torrent, ils conjureront les abus par une surveillance rigoureuse, ils relèveront les mœurs en même temps que les finances publiques.

Ne pensez pas qu'en parlant ainsi ils obéissent aux suggestions des tenanciers, comme on serait tenté de le croire, non ils ont reçu la candeur en partage. Cette candeur leur cache cette évidence : qui tolère, qui taxe a beau dire, *il autorise, il légitime*. Sans doute le législateur peut enlever à un fait son caractère délictueux, il n'est pas en son pouvoir d'assainir le mal, l'exploitation des passions, des faiblesses et des vices. S'il en tire profit pour n'importe quelle fin, il patronne l'immoralité, il l'encourage, il couvre du pavillon de l'Etat la passion du jeu et l'usure qui la soutient et la débauche qui l'attire et l'allume.

Canaliser ? Mais qui donc ignore, hormis peut-être les candides signataires, qu'autour des établissements reconnus, officiels, attirés, poussent comme champignons après une pluie d'orage les tripots clandestins ? On a constaté le phénomène en France, on l'a relevé chez nous à de certaines époques où les lenteurs de la justice semblaient mettre à l'abri des poursuites quelques maisons et les faire regarder comme semi-officielles. Les joueurs y affluaient par milliers et de partout, mais dans leur voisinage d'autres brellans n'en fonctionnaient pas moins et c'était entre ces dignes émules une noble rivalité !

Canalisation ? C'est inondation qu'il faut dire.

On se targue de circonscrire le fléau à la catégorie des étrangers, on escompte les sommes fabuleuses qu'ils introduiront en Belgique pour l'amélioration de notre change, on les fait miroiter aux yeux des naïfs, on veut voir dans cet afflux l'équivalent d'une exportation, et on s'imagine — est-ce bien sincère ? — préserver les Belges de la contamination en interdisant la fréquentation des jeux aux seules personnes domiciliées dans les cantons d'Ostende et de Spa.

Le beau calcul, la gracieuse invite ! Venez, nobles étrangers, venez vous ruiner à notre profit, jetez vos millions sur le tapis vert, nous vous regardons et nous vous ratisserons. — Vous êtes tout à fait régence, baron Lemonnier, auteur du projet de loi.

Il y aura mécompte, l'argent de ces étrangers passera en grande partie dans les mains d'autres étrangers qui les guettent ici-même, hôteliers suisses, hollandais, saxons, bavares. La morale au surplus ne s'en consolera pas, les Belges fussent-ils exclus des maisons de jeux, nos jeunes filles des campagnes environnantes ne le sont pas de la zone d'immoralité, de l'hinterland du vice qui se décrit autour de ces foyers de pestilence. Interrogez bourgmestres, clergé, pères de famille aux alentours des villes tentaculaires, demandez-leur où, comment et pourquoi s'en vont les jeunes paysannes de la région, et vous comprendrez à quels périls sont exposées les meilleures réserves de la race et la nécessité de les défendre contre les flots boueux de la corruption cosmopolite, qu'il serait insensé d'attirer sur nos rivages.

N'est-ce pas d'ailleurs s'illusionner que d'opposer au torrent égalitaire une digue aussi croulante qu'une loi d'exception, une mesure aussi insolemment anti-démocratique ? Quoi ! Vous décréterez l'impunité pour qui commet le délit à Ostende et à Spa, et la répression partout ailleurs. Mais que devient le caractère général, universel de la loi pénale ? Que devient l'égalité des Belges devant la loi ? Avec quelle force, avec quelle impérieuse logique le « privilège » balnéaire

sera battu en brèche par toutes les villes d'eaux jalouses des mêmes avantages et non satisfaites de la part qui leur sera attribué dans le fonds commun. Ici encore il faudra céder à l'électoratisme et où s'arrêtera la tolérance ?

Vous prétendez n'entr'ouvrir les portes du temple de Mammon qu'aux seuls étrangers, aux seuls riches. Elles seront vite enfoncées par la poussée démocratique. Des candidats aux rostrs se lèveront qui dénonceront le privilège et revendiqueront pour les nationaux de toute classe le droit sacré à la chance. Et la lèpre du jeu propagera sa fatale contagion des métèques aux régnicoles, des riches aux petits bourgeois et jusqu'aux travailleurs.

Je recueille pour finir une perle dans les développements de la proposition de loi : « Pourquoi refuserions-nous plus longtemps les millions que les joueurs de toutes nationalités villégiaturant en Belgique sont disposés à verser à l'Etat en échange d'une *distraktion* dont la dépense est prévue à leur budget de gens fortunés ? »

Innocente *distraktion*, la passion du jeu si fertile en catastrophes, en ruines matérielles et morales ! Que d'épaves, que d'enfants qui ont vu tout leur patrimoine balayé sous les râteaux des croupiers vous donneraient, ô honorable, par leurs regards chargés de douleur, le plus tragique démenti.

J. SCHVRGENS.



IRLANDE.

Saint Patrick

D'un article de notre collaborateur Hilaire Belloc, dans le Bulletin des Écrivains et des Artistes catholiques, de mai :

« La conservation de la foi par l'Irlandais est un miracle historique qui n'est comparable à rien d'autre en Europe. Il n'y a jamais eu, et plaise à Dieu qu'il n'y ait jamais, une persécution aussi prolongée et d'une violence aussi insensée d'êtres humains par leurs compagnons que celle qui fut entreprise pendant des siècles contre la Foi en Irlande et cette persécution a complètement failli. Je ne connais pas dans l'histoire de faillite semblable, consécutive à un tel effort. Elle eut avec elle, combinées, les deux passions les plus puissantes parmi les mauvaises passions des hommes, la terreur et la cupidité. Et l'étonnement est d'autant plus grand que les persécuteurs n'aient pas atteint leur but que perpétuellement, en lisant l'histoire, on trouve que les auteurs de cette horrible affaire, tantôt à une période, tantôt à une autre, ont prétendu avec certitude qu'ils avaient pleinement réussi. Puis, après des siècles, on s'aperçoit tout à coup — et cela se voit même de nos jours — que l'affaire n'a pas réussi et ne réussira jamais.

Quelle complexité de coïncidences combinées, surgissant de rien pour ainsi dire, s'avancant comme des esprits évoqués sur la scène, tout cela pour aboutir à cette fin ! Pensez aux colonies américaines ; sauf une petite exception, elles furent peut-être la société la plus complètement non-catholique de leurs temps. Leur révolte victorieuse contre la mère-patrie signifiait beaucoup de choses et donna lieu à beaucoup de prophéties. Qui aurait pu deviner que l'un de ses principaux résultats serait de fournir un libre asile à l'Irlandais ?

Toute opinion humaine ne pouvait qu'imaginer et tout jugement humain ne pouvait que conclure que la famine était une plaie mortelle, se présentant comme l'alliée de l'odieuse persécution que j'ai nommée. C'est tout le contraire qui s'est produit. De la famine naît indirectement la dispersion et cette puissance du Catholicisme irlandais due à l'unité dans la dispersion.

Qui donc, considérant l'énorme pouvoir financier qui domina l'Europe, et l'Angleterre en particulier, pendant la jeunesse de notre génération, aurait pu rêver que dans un coin de l'Europe, dans la province la plus pauvre et la plus désolée de la Chrétienté, aurait pu se dresser une résistance effective ?

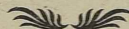
Derrière les ennemis de l'Irlande, leur apportant l'appui de toute leur force moderne, était ce maître secret et vil des choses modernes, l'usurier. Lui, allait beaucoup plus loin que l'aristocratie de l'île qui extorquait des impôts et, au moyen des hypothèques sur les domaines, il avait résolu de dessécher l'Irlande comme il avait desséché d'autres contrées transformées par lui en déserts. N'est-ce pas un miracle qu'il ait échoué ?

L'Irlande est une nation ressuscitée d'entre les morts et ressusciter un homme d'entre les morts est sûrement un miracle assez grand pour convaincre de la puissance d'un grand esprit. Ce miracle, je le crois fermement, est le dernier et le plus grand miracle de saint Patrick.

La dernière fois que j'ai été en Irlande, j'ai acheté à Wexford une image coloriée de saint Patrick qui m'a fort réjoui. Presque entièrement coloriée en vert, saint Patrick y porte une mitre et a la crosse en main. Il s'occupe à chasser dans la mer une masse de bêtes répugnantes : des serpents, des crapauds et autres reptiles. J'ai acheté cette image, parce qu'elle m'a donné l'impression d'être une des œuvres symboliques modernes les plus saisissantes que j'aie jamais vues, et c'est pourquoi j'en ai fait l'emplette pour mes enfants et pour en décorer mon home.

On devait me rendre quelques pence sur la monnaie de mon achat, mais je n'en ai pas voulu. La personne qui m'a vendu l'image m'a dit qu'elle dépenserait ces pence en cierges pour l'autel de saint Patrick.

C'est ainsi que saint Patrick est toujours vivant.



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

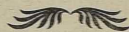
à

La revue catholique
des idées et des faits

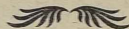
38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs : six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Le Cercle Saint Jean de Capistran nous prie d'annoncer la conférence que donnera le mercredi 13 juin, à 20 heures, rue de Stassart, 34, M. le lieutenant Norbert Laude, "A travers l'Afrique", avec projections lumineuses.



Etablissements CEUTERICK rue Vital de Coster, Louvain

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

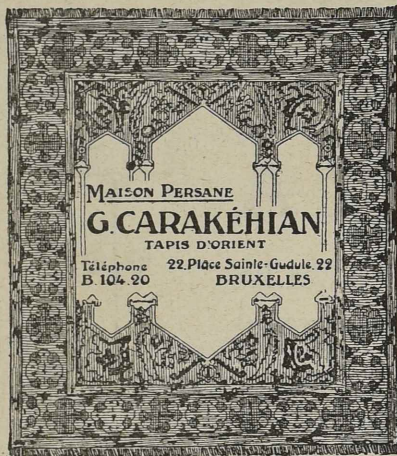
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara. 4, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

- - E. Esders - -

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en '920

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



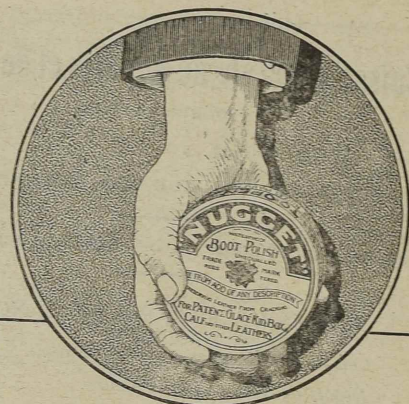
La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—
Demandez nos Catalogues
et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} Française de Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Écuyer



Un "tiens" vaut mieux
que deux "tu l'auras"
"NUGGET" est sûr
l'autre ne l'est pas

Typographie — Lithographie	VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733	Papeterie — Maroquinerie
FABRIQUE DE REGISTRES	François VANNES Successeur 13, rue de la Colline, Bruxelles TÉL. 227.64	COPIE-LETTRÉS
Articles de Bureau	USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	Chapelets — Livres de prières

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 15 juin 1923

Sommaire :

La liturgie et ma conversion	P. van der Meer de Walcheren
Pierre Loti devant le problème religieux	Chan. Paul Halfants
Pourquoi et comment	
former les États généraux	Georges Legrand
L'Église russe et les Soviets	Comte Perovsky
L'idée religieuse dans l'œuvre	
de M. Henry Bordeaux	Maurice Ligot
L'Eucharistie	Abbé Jacques Leclercq

Les idées et les faits : Chronique des idées : Tricentenaire de la naissance de Pascal, J. Schyrgens. — Angleterre.

La Semaine

* *Semaine très agitée au Sénat. Et l'angoissant problème attend toujours une solution, une solution qui fasse la paix en Flandre et qui sauvegarde l'unité nationale.*

* *A la Chambre, deux anciens ministres socialistes, — dont l'un a signé le Traité de Versailles! — ont violemment attaqué notre politique étrangère. « Il faut s'entendre avec l'Allemagne, ne pas l'exaspérer, ne rien faire contre son unité, etc., etc.*

Tout de même, pour s'entendre, il faut être deux! Et M. Jaspar de rappeler éloquemment l'insigne mauvaise foi de l'odieux client dont M.M. Vandervelde et Wauters n'ont pas craint de plaider la cause.

* *Les socialistes vont partir en guerre sans merci contre la réaction : entendez par là la volonté du peuple belge de ne plus céder à la menace rouge.*

Ne vous effrayez pas, bons bourgeois, ce ne sera pas bien terrible. Chez nous, comme partout en Europe, l'élan socialiste est brisé. L'écho de la grève des cheminots en est une preuve nouvelle. Il y a Moscou et il y a le fascisme!...

* *Congrès de la Ligue des familles nombreuses, passée de 3.000 à 30.000 membres en deux ans. Le problème de la natalité, problème de conscience, est avant tout, un problème moral, donc religieux. Il comporte toutefois d'importants facteurs matériels, parce que les conditions économiques ont une influence sur la pratique des vertus et l'accomplissement des devoirs. Notre organisation sociale, si individualiste encore, doit être réformée dans le sens familial. Les familles nombreuses surtout — l'avenir de la Patrie — ont droit à toute la sollicitude des pouvoirs publics.*

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
D U C

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68

Agences : ANVERS, avenue de France, 119

BRUGES, rue Nicolas Despars, 11

CHARLEROI, Quai de Brabant, 16

COURTRAI, rue de Tournai, 30

MONS, rue de la Station, 16

OSTENDE, Square Marie-José, 1

ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18

FOSSÉS — GHISTELLES — PONT

A CELLES — SPRIMONT — THOU-

ROUT-FRANERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

Escompte de valeurs commerciales — Ouverture de Crédit —

Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit

et chèques sur les principales villes belges et étrangères.

Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres

— Vérification des tirages à la demande des clients —

Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

LAMPES FANAL
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE
EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS
GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03